

**COMMUNAUTÉ URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU
8 OCTOBRE 2007**

Procès-verbal de séance

La séance est ouverte à 09 H 30
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Guy MARTIN - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Olivier BLANC représenté par Laurent MICHEL - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Michel ILLAC - Annick BOET représentée par Robert BRET - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Claude GUERAUD - Jean BONAT représenté par Benjamin CHAPPE - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marie-Thérèse FOURNIER représentée par Maxime TOMMASINI - Françoise GAYDA représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Samia GHALI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc BENZI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain DE GANTES - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - René OLMETA représenté par Francis ALLOUCH - Christian PELLICANI représenté par Christine ORTIZ - Pierre PENE représenté par Jean AYEL - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christian RAYNAUD représenté par Alain LAURENS - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Claude VILLANI-LEONI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO – Jean-Jacques BONTOUX – Bernard GUARINO – Mourad KAHOUL – Michèle LARIVIERE – Pierre-François PAOLACCI

(La séance est ouverte à 9 heures 30).

Monsieur LE PRESIDENT.- La séance est ouverte, le quorum est atteint.

Je sou mets à votre approbation le procès verbal du Conseil du 29 juin 2007.

(Le procès verbal de la séance du 29 juin 2007 est approuvé à l'unanimité)

Y a-t-il des observations sur le compte rendu des décisions du Bureau du 13 septembre 2007 ?

(Le compte rendu des décisions du Bureau du 13 septembre 2007 est approuvé à l'unanimité)

Y a-t-il des observations sur le compte rendu des décisions du Président ?

(Le compte rendu des décisions du Président est approuvé à l'unanimité)

M. Pene étant retenu par le Grenelle de l'environnement à Paris, c'est M. Ayel qui le remplacera.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

FAG 001-08/10/07 CC - Budget Supplémentaire 2007

DBU 07/366/CC

Monsieur AYEL.- Ce budget est présenté en trois parties : le budget principal ; la gestion de la dette et les budgets annexes.

Le budget principal du budget supplémentaire est présenté de façon simplifiée sur le tableau de la page 3. Il est en équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement pour 117 081 052,99 € ;
- en section d'investissement pour 58 314 499,91 €.

Des mouvements qui sont des réaffectations de dépenses et de recettes sont identifiés page 3 et explicités page 4 du document, à l'intérieur de la section investissement pour 58 243 442,28 €, ainsi que les opérations de section à section où l'on constate l'annulation d'une écriture d'ordre concernant le transfert des subventions d'équipement en section d'investissement pour un montant 150 925 €.

A l'intérieur de la section de fonctionnement, on retrouve bien entendu ce même mouvement d'ordre de - 150 925 € en recettes de fonctionnement.

La section de fonctionnement :

- Les recettes sont d'un montant total de 117 081 052,99 € comprenant 103 325 191,09 € de résultat de fonctionnement, constaté au compte administratif et reporté pour sa totalité, et 13 755 861,90 € de recettes nouvelles qui sont pour une part des recettes fiscales supplémentaires, des recettes supplémentaires attendues, et des régularisations de recettes nouvelles dont l'énoncé est précisé au sous chapitre 1.1.2 en page 5 du document.

- Les dépenses qui sont des dépenses reportées, s'élèvent à 60 001 084,13 €. Elles sont identifiées pour l'essentiel page 6, avec pour chacune d'elles l'indication des chapitres d'imputation.

Les dépenses nouvelles pour 1 615 744,80 € font l'objet du tableau du haut de la page 7. Les caractéristiques de ces dépenses sont bien identifiées par montant et par affectation sur les tableaux de la page 7 et haut de la page 8.

La section d'investissement :

- Les recettes comportent tout d'abord l'excédent de la section d'investissement reporté 2006 pour 3 315 151,56 €. Le résultat reporté de la section de fonctionnement de 43,3 M€ et l'autofinancement de 12,2 M€ alimentent la section d'investissement pour 55,5 M€.

Les nouvelles recettes proviennent pour une part du réajustement du fonds de TVA pour 1,7 M€, de l'augmentation des subventions d'équipement métro-tramway pour 5,8 M€, des remboursements de dépôts et cautionnements pour 0,5 M€, le tout diminué de 1,8 M€ pour divers remboursements.

Cela permet de réduire l'enveloppe d'emprunt votée au budget primitif de 64 805 777,09 € et ramène l'emprunt global pour 2007 à un niveau inférieur à 195 M€.

- Les dépenses nouvelles en investissement sont compensées par des réductions de dépenses. Les crédits de paiements consacrés à l'investissement au budget supplémentaire sont de 373 410 256 €, en diminution de 0,94 %.

Les autorisations de programme votées dans le cadre du budget supplémentaire majorent le volume des autorisations de programme en cours de 40,5 M€ au titre du budget principal, et de 3,7 M€ au titre des budgets annexes. Les inscriptions correspondantes au budget principal étant définies par direction et sous-politique (cela fait l'objet du tableau page 9).

La gestion de la dette :

Elle est explicitée au budget principal, ainsi que pour les budgets annexes.

Au budget principal, il convient d'intégrer les modifications survenues après le 1^{er} janvier 2007 sur l'état de la dette (il s'agit d'un contrat Société Générale de 14 M€ au taux de 3,83 % sur 9 ans), et de valoriser des crédits permettant de payer les intérêts sur ligne de trésorerie pour 369 000 €.

Enfin, aux budgets annexes, il convient d'intégrer dans les comptes de Marseille Provence Métropole l'actif et le passif de la liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux Ouest Marseille. Les crédits nécessaires pour payer ces échéances représentent 1 860 000 € en capital et 238 000 € en intérêts pour la période de 2002 à 2006.

Pour le budget des ports de plaisance, un contrat de 1M€ réalisé auprès de la Depfa Bank va donner lieu à un refinancement qui est apparu opportun et qui allègera les charges financières sur ce budget.

Les budgets annexes font état page 12 d'autorisations de programme par direction et sous politique pour un montant de 3 794 150 €. Sur cette somme, 2 300 000 € seront affectés aux systèmes de surveillance des réseaux et des stations. Les crédits de paiement sont également précisés, pour 12 143 000 € de crédits restitués.

L'équilibre en fonctionnement et investissement des différents budgets annexes est identifié en pages 13 à 16. Ces budgets n'appellent pas de remarques particulières, à l'exception du déficit d'investissement du budget de l'assainissement.

L'équilibre du budget assainissement en dépenses et en recettes de fonctionnement est de 21 586 439,90 € et en dépenses et en recettes d'investissement, on note une diminution de 4 084 221,91 € par rapport au budget primitif.

L'équilibre du budget de l'eau en dépenses et en recettes est de 13 811 778,02 € en fonctionnement et de 12 853 591,85 € en investissement.

L'équilibre du budget de Ports de plaisance en dépenses et en recettes est de 1 621 113,30 € en fonctionnement et de 156 477,06 € en investissement.

L'équilibre du budget du Marché d'intérêt national en dépenses et en recettes est de 107 592, 33 € en fonctionnement et de 139 929,74 € en investissement.

L'équilibre du budget du Crématorium en dépenses et en recettes est de 1 004 027,49 € en fonctionnement et de 1 775 064,53 € en investissement.

Voilà un résumé simplifié des documents sur le budget supplémentaire dont vous avez eu parfaitement connaissance et sur lequel vous avez tous les détails pour vous prononcer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Ayel.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget supplémentaire pour 2007 que vient de nous proposer M. Ayel, s'inscrit dans la continuité des budgets qui nous ont été soumis ces dernières années et ne permet pas, à mon sens, de répondre à nos préoccupations en matière financière.

Une première préoccupation concerne les investissements et leur programmation pluriannuelle. Aujourd'hui, nous continuons à voter des autorisations de programme qui viennent s'ajouter au stock existant. Pour ce budget supplémentaire, il s'agit de 40 M€ d'autorisations de programme nouvelles, ce qui porte à 2 milliards 378 millions le niveau de nos engagements ou promesses d'investissement.

Je rappellerai une nouvelle fois ce que j'ai déjà dit à de multiples reprises : est-il bien raisonnable de continuer à empiler les autorisations de programme sans, au préalable, avoir mis en place d'une part, une programmation pluriannuelle des investissements et d'autre part, la détermination des plans de financement correspondant ?

Je ne le pense pas.

Le niveau particulièrement bas de notre autofinancement est également un sujet de préoccupation. Nous le constatons une nouvelle fois à l'occasion de ce budget supplémentaire. Les mesures d'austérité ou de relèvement de la fiscalité décidées ces dernières années n'ont, de fait, pas permis de le restaurer.

Or, notre capacité d'investissement est directement liée à notre capacité d'autofinancement.

Sans autofinancement pas d'investissement.

Dans les prochains mois, et quel que soit le résultat des urnes, il faudra donc, de façon prioritaire, trouver des solutions pour restaurer une capacité d'autofinancement à la mesure de nos ambitions d'investissements.

Un second point concerne la question du financement des investissements de la RTM, le dernier sujet de préoccupation que je souhaite évoquer.

En décembre 2006, nous avons voté un contrat de 4 ans qui nous lie à la RTM pour l'exploitation du réseau de bus et du métro. Sur la question financière, ce contrat prévoit qu'un avenant devait être passé avant le 30 juin 2007 afin de régler, entre autres, la question de la créance de quelque 100 M€ que la RTM détient à ce jour sur la Communauté Urbaine.

Il nous a été dit en Commission que la RTM dispose d'une réserve financière qui permettrait d'annuler ladite créance. Si cette information est confirmée et qu'elle soit validée par les services de la comptabilité publique de l'Etat, il est clair qu'une partie de cet épineux dossier aura été traitée. Et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais au vu des investissements récents réalisés, notamment en ce qui concerne le matériel roulant du métro et surtout du tramway, afin que cette situation ne se reproduise plus, nous devons collectivement nous pencher sur les solutions et les mécanismes à mettre en place afin d'aborder sereinement les années à venir.

La réunion qui nous a été annoncée pour novembre prochain avec la nouvelle directrice générale, Mme Beaud, devrait permettre d'aborder l'ensemble de ces sujets dans le détail.

Sur ce dossier RTM, comme sur les investissements de notre collectivité, je pense qu'une vision pluriannuelle de nos engagements financiers demeure un impératif pour une gestion efficace. Faute de quoi, nous nous condamnons à une gestion de constats. Le constat de la dérive permanente des dépenses de fonctionnement. Le constat de la nécessité d'ajuster, à un moment ou à un autre, les recettes fiscales pour y faire face. Le constat de l'envol de notre endettement pour pouvoir faire face à nos futurs investissements, incontournables pour le devenir de notre collectivité

Ce budget supplémentaire s'inscrivant dans la continuité du budget primitif pour 2007 et n'apportant aucune réponse aux préoccupations légitimes que je viens d'évoquer, notre Groupe votera donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur BRET.- Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de l'adoption du budget principal au printemps dernier, notre collègue Michel Illac mettait l'accent sur un exercice budgétaire *"ne cherchant qu'à bricoler un équilibre apparent...dont il ne serait pas surprenant que les modifications du budget supplémentaire prennent une autre allure que de simples ajustements"*.

Le montage que vous nous proposez aujourd'hui ne fait que confirmer cette analyse développée par Michel Illac.

Au mois de mars, vous vous félicitez de l'implication de tous les services pour réaliser 30 millions d'économies en fonctionnement. Au mois d'octobre, vous inscrivez 60 millions supplémentaires, conséquence d'un report de dépenses tout à fait programmables. Autrement dit : le budget voté en mars n'était pas le vrai budget.

Plus précisément, ce budget supplémentaire est le septième du genre depuis le début de cette mandature en 2001. Or, la variation des dépenses de fonctionnement était de +2% sur le budget primitif en 2002 (ce qui restait de l'ordre de l'ajustement). Elle atteint aujourd'hui les +15% !

A cela s'ajoute en investissement de nouvelles autorisations de programme à concurrence de 44,3 M€, tout en n'ayant toujours aucune programmation pluriannuelle des crédits de paiements, malgré la demande maintes fois répétée dans cette assemblée, comme l'a rappelé il y a un instant le Groupe Socialiste, mais aussi les engagements que vous aviez pris à ce sujet, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous avez annoncé votre souhait d'anticiper l'adoption du prochain budget sur les échéances municipales du mois de mars 2008, dans un souci de transparence et de responsabilité. Nous ne pouvons que partager ce souhait.

Se pose alors une question : Aurons-nous enfin un exercice de vérité sur notre intercommunalité, indispensable au débat sur les alternatives que nos concitoyens sont en droit d'attendre au moment où nous allons solliciter leur vote pour les échéances municipales ? Ou serons-nous une nouvelle fois dans la dérive des impasses budgétaires, comme le confirme le budget supplémentaire présenté aujourd'hui ?

Monsieur le Président, puisque nous sommes de plus en plus dans une logique de dépenses non assumées et reportées, permettez-moi de soulever à nouveau la situation de notre opérateur unique des transports urbains sur Marseille qu'est la RTM.

D'abord pour souligner que notre régie est devenue une variante d'ajustement des impasses budgétaires ; puisque avec 21 M€ de compensations tarifaires à lui rembourser, cela représente le tiers des dépenses reportées de mars à octobre et ce report de paiement est deux fois plus important qu'en 2006.

Ensuite pour rappeler qu'il ne reste que deux mois pour finaliser la contractualisation pluriannuelle de nos rapports avec la RTM en matière d'investissements et

d'amortissements, afin de se mettre définitivement en conformité avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Au passage, Monsieur le Président et chers collègues, pour éviter la polémique classique sur le montant exorbitant du chèque fait chaque année à la RTM pour organiser le service public, j'attire votre attention sur le rapport n° TRA 001-08/10/07 CC, inscrit en Transports et consacré au réseau en Délégation de Service Public de Ciotabus. Il est accompagné d'un tableau actualisant la contribution forfaitaire annuelle de Marseille Provence Métropole.

Non seulement, ce rapport démontre une fois de plus que toute organisation de transports publics a un coût pour la collectivité, quel que soit le mode de gestion choisi : public ou privé, mais en plus, si on reporte cette contribution forfaitaire annuelle au nombre de voyageurs transportés (950.000 environ pour Ciotabus, d'après les éléments donnés dans le rapport de DSP), ce coût est de l'ordre de 1,9 € pour Ciotabus par voyageur, contre 0,9 € pour le réseau RTM en 2006. Il y aurait donc à réfléchir sur les avantages d'une réelle mutualisation de l'ensemble des transports sur l'aire métropolitaine marseillaise.

Enfin, Monsieur le Président, on ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas eu une décision du tribunal administratif le 6 juillet dernier, qui n'est pas suspensive malgré l'appel que Marseille Provence Métropole a déposé le 9 août :

Les deux délibérations du 24 mars 2005, modifiant le règlement intérieur de la RTM et adoptant le principe de délégation de service public pour l'exploitation du tramway sont aujourd'hui annulées.

Au Conseil Municipal du 16 juillet, vous avez renvoyé la question à une simple régularisation par le Conseil de Communauté. Je vous avais dit que ce n'était pas "*régularisable*". Force est de constater que l'absence de délibérations aujourd'hui me donne raison.

Il n'en reste pas moins une réalité : l'annulation de ces deux délibérations remet la RTM, et elle seule, en responsabilité de gérer l'exploitation du réseau tramway.

Car le règlement intérieur en cours depuis cette décision de justice du 6 juillet 2007 est clair, je le cite : "*la régie a pour principal objet d'assurer l'exploitation de l'ensemble des services terrestres de transports publics urbains de voyageurs dans le cadre du périmètre de l'autorité organisatrice*". Et l'article 3 (4^{ème} paragraphe) de préciser : "*Elle n'est autorisée à exercer tout ou partie de ses activités indirectement sous la forme de participation à des groupements professionnels à vocation transports... qu'en dehors du périmètre de transports urbains de l'autorité organisatrice*".

Cela ne change rien en terme d'utilisation du nouveau moyen de transport qu'est le tramway : comme on a pu le voir depuis 3 mois, il fonctionne bien et tant mieux. Car, forte de son savoir faire, la RTM et ses personnels démontrent qu'elle a toutes les qualités et capacités pour non seulement faire fonctionner cette première ligne, mais également les prochaines envisagées, comme l'ensemble des réseaux

Il nous faut donc en tirer la conclusion, Monsieur le Président, que le Groupement Momentané d'Entreprise RTM-VEOLIA n'a plus d'existence réglementaire, ni même juridique.

Ce qui n'exclut pas la possibilité, si besoin est, de continuer à faire appel à une prestation de services rémunérés du partenaire VEOLIA - qui, rappelons-le, apporte en la matière la compétence de trois cadres rémunérés à hauteur de 900.000 euros par an.

Les membres de la Commission Finances ont été informés, lors de la dernière réunion, qu'un rendez-vous était programmé en novembre avec la nouvelle directrice de la RTM, Mme Béaud. Très bien.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je pense qu'il serait souhaitable d'associer également la Commission Transports à cette réunion de travail, ainsi que tous les représentants élus de notre EPCI au Conseil d'Administration de la RTM.

Monsieur le Président, nous allons, comme tous nos collègues dans cette assemblée, écouter attentivement les explications que vous voudrez bien nous apporter sur l'ensemble des questions soulevées à la fois sur ce budget supplémentaire et directement sur la situation actuelle que nous avons avec la régie de la RTM si nous ne voulons pas la mettre en difficulté.

Sachant qu'en l'état, ce budget supplémentaire n'apporte aucune raison de modifier le vote contre ou l'abstention que la plupart des élus de notre Groupe avait émis lors de la présentation du budget principal au mois de mars dernier.

Merci Monsieur le Président.

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Robineau, vous avez la parole, ne vous laissez pas démonter.

Madame ROBINEAU.- Certainement pas, surtout après ce que j'ai vécu, je ne peux pas me laisser démonter.

Monsieur le Président, chers collègues, nous devons aujourd'hui voter ce budget supplémentaire 2007 qui reprend les résultats de l'année 2006 et les restes à réaliser que nous avons constatés et approuvés au dernier compte administratif.

Ce budget supplémentaire 2007 traduit également un volontarisme et une sincérité de gestion, points sur lesquels je voudrais insister.

Tout d'abord en ce qui concerne les Recettes, premièrement, nos efforts de gestion budgétaire sur l'année 2006 nous ont permis de dégager un excédent de fonctionnement de plus de 103 M€, ce qui n'est pas négligeable, deuxièmement, au niveau des recettes de fonctionnement, nous inscrivons plus de 14 M€ de recettes nouvelles grâce à la sincérité et à la prudence des évaluations faites par les services de la Communauté Urbaine lors de l'élaboration du budget primitif 2007.

Je tiens à cette occasion à féliciter les services pour leur travail.

Troisièmement, au niveau des recettes d'investissement, nous inscrivons plus de 6 M€ de recettes nouvelles provenant principalement des subventions d'équipement qui nous ont été notifiées ainsi que du FCTVA.

Ici encore, nous prouvons notre souci de saine et prudente gestion financière.

Ces ressources budgétaires supplémentaires nous donnent donc des marges de manœuvre qui doivent être couplées avec les efforts de gestion que nous constatons également dans ce budget supplémentaire 2007.

Ainsi, les crédits affectés aux charges à caractère général sont en diminution de plus de 3 M€, ce qui montre que nous nous attachons à faire des économies sur notre gestion courante chaque fois que cela est possible, malgré les charges qui pèsent lourdement sur notre budget comme la contribution que nous apportons au fonctionnement du Bataillon des Marins Pompiers qui se monte à plus de 7 M€ alors que le Conseil Général n'apporte aucune participation.

J'ajoute encore que les disponibilités que nous dégageons sur ce budget supplémentaire nous permettent de réduire de plus de 64 M€ le contingent d'emprunts voté au BP 2007 : là aussi nous prouvons notre volonté de gérer avec responsabilité et rigueur.

Mais cette volonté de sincérité et de rigueur s'inscrit également dans un souci constant d'investissement pour assurer pleinement nos compétences.

Depuis 2001, nous avons déjà réalisé pour plus d'un milliard d'euros d'équipements communautaires sans compter les nombreuses opérations lancées et non encore achevées.

Qu'il s'agisse des déplacements sur notre aire métropolitaine avec les transports, la voirie, les aires de stationnement, qu'il s'agisse du traitement des déchets et de l'assainissement ou encore des actions économiques que nous menons pour assurer les conditions d'un développement harmonieux et porteur d'avenir sur le territoire de nos 18 communes membres, nous avons dû, depuis la création de notre Communauté Urbaine prendre tout de suite nos responsabilités à vos côtés, Monsieur le Président, et nous l'avons fait avec volontarisme.

On sait bien que la critique est facile surtout quand elle est démagogique mais on voit bien à travers ce budget que la Communauté Urbaine se donne les moyens de ses ambitions.

L'ensemble des 18 communes ne peut donc que se féliciter du travail accompli. Et Monsieur le Président, nous poursuivrons dans cette voie.

Notre Groupe « Cap sur l'Avenir » votera ce budget supplémentaire 2007, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur ASSANTE. - On pouvait, en ce jour d'anniversaire, le vôtre Monsieur le Président, avoir un feu d'artifice d'interventions. Or, nous n'avons entendu que quelques petits pétards qui ne nous permettent pas non plus, à nous, de faire un grand feu d'artifice.

Car lorsque vous nous indiquez, cher collègue Coulomb que nous sommes dans la continuité du budget primitif, je vous réponds qu'il serait dramatique qu'il n'en soit pas ainsi. Heureusement que nous sommes dans cette continuité que nous avons voulu tous ensemble depuis la création de la Communauté Urbaine !

Ça ou là, vous exprimez un certain nombre de critiques, d'observations et de remarques, mais vous oubliez que cette Communauté Urbaine n'existe que depuis 2001 et que c'est ensemble que nous l'avons construite et c'est ensemble que nous l'avons voulue. Depuis le début, certains d'entre vous ont largement contribué à faire que ce que nous avons réalisé a été fait d'une manière commune. Nous avons bien compris que depuis quelques années, vous avez souhaité vous retirer de cette situation, de cette gestion car celle-ci, d'après vous, n'était plus aussi positive qu'au départ.

Bien au contraire, si l'on devait aujourd'hui reprendre toutes les politiques que nous avons exprimées à la Communauté Urbaine, on se rendrait compte que ce ne sont que des réussites que nous avons mises en place d'une manière commune et solidaire.

Mais cela ne vous convient pas et vous essayez aujourd'hui d'attirer notre attention sur différents points pour dire que ce budget supplémentaire n'est pas un bon budget. C'est un bon budget supplémentaire, Monique Robineau vient de le dire brillamment, je ne vais pas reprendre tout ce qu'elle a dit. Car sur tous les points essentiels sur lesquels vous insistez, nous ne faisons que nous améliorer et je vais rendre une nouvelle fois hommage à la direction générale qui, depuis quelques années, travaille dans les objectifs qu'avait souhaité le Président et elle ne met en application que des solutions positives qui nous permettent de regarder l'avenir avec confiance et sincérité.

Comment pouvez-vous dire aujourd'hui que l'on n'améliore pas notre marge de fonctionnement puisque nous avons des recettes supplémentaires par rapport à celles que nous avons prévues sur le budget primitif ? Nous diminuons l'utilisation de l'emprunt, ce qui avait été souhaité et suggéré. Nous maîtrisons l'enveloppe budgétaire sur les fonctionnements et nous faisons en sorte que le nombre de personnes qui travaillent à la

Communauté Urbaine reste dans les normes voulues et édictées. Tous les points sont positifs et vous essayez de mettre en évidence que ce ne serait peut être pas suffisamment positif à vos yeux.

Or, comme la politique que nous menons en matière de transports, est une politique très positive, vous attaquez la RTM. Laurent Michel répondra tout à l'heure plus précisément aux questions que vous posez si le Président en est d'accord. La politique que nous avons mise en place sur les transports avec le métro et le tramway est extrêmement positive. Nous n'en voulons que pour preuve ceux qui à l'extérieur s'expriment dans les journaux en disant qu'il faut prolonger le tramway et le métro, qu'il faut faire plus et mieux. Mais dans tous les cas, c'est bien nous qui le mettons en place, c'est bien à la Communauté Urbaine que cela a été décidé et c'est nous qui l'avons inauguré. Certains d'entre vous étaient présents et vous ne pouvez en aucune manière dire que ce n'était pas une réalisation positive.

Je ne reviendrai pas sur toutes les autres politiques que nous mettons en place. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les stations d'épuration, sur l'eau, sur les déchets. Peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir dans la matinée car vous savez qu'il s'est passé quelque chose d'important ces derniers jours.

Monsieur Bret, vous nous rappelez qu'il y a des décisions de justice qui doivent nous faire réfléchir. Il y a d'autres décisions de justice qui ont été annoncées par ailleurs sur le plan du traitement des déchets. Ici, nous avons vraiment exprimé une volonté. Nous avons vraiment souhaité traiter les déchets. Nous avons tout fait pour être conforme aux lois et aux règlements. Plus que cela, nous avons essayé de trouver une solution qu'à Marseille on n'avait jamais trouvée. Nous avons réhabilité la décharge d'Entressen et investi 55 M€. Nous mettons en place un plan d'élimination des déchets. Dieu sait si vous nous avez fait subir difficultés, sarcasmes, ironie, agressions et procès ! Plus de 35 procès cumulés ! Nous avons gagné la plupart de ces procès. Malgré tout ce que vous avez pu dire, ce dossier avance, ce dossier se construit et la plate-forme multifilière des déchets est aujourd'hui pratiquement en voie d'achèvement et dans tous les cas, ce sera le cas en 2008. Mais vous nous aviez opposé le fait que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône avait une solution. Un plan avait été discuté avec la population. Il avait été acté ; il était légalement fort et il nous serait mis en opposition. Non, nous vous l'avons dit. J'ai eu l'occasion de le dire en séance publique du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et il ne nous a pas écouté. La loi s'applique à tout le monde. Ici, on ne peut pas avoir la volonté, uniquement dans le périmètre des Bouches-du-Rhône de faire en dehors des règles et des lois. La rigueur de la loi s'applique à tous. J'avais dit que le plan départemental d'élimination des déchets serait annulé parce qu'il n'intégrait pas les solutions de notre plan d'élimination des déchets qui avaient été validées par les services de l'Etat. Qu'a dit le tribunal ces derniers jours ? Que le plan départemental était annulé. Oui, Monsieur le Président, c'est une satisfaction pour nous. Oui, c'est une défaite pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône !

(Applaudissements)

Oui, puisque nous ne sommes pas en référé, Monsieur Bernardi, mais nous sommes sur le fond. Et sur le fond du dossier, il est annulé pour trois raisons et puisque vous m'incitez à le dire, je ne résiste pas à la tentation. Premièrement, on n'a pas intégré la solution qui était la nôtre et qui était antérieure à l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets ; deuxièmement il a été pris une mesure discriminatoire à l'encontre du traitement par incinération qui est légal en France et en Europe et on ne devait pas inscrire dans ce plan que l'on ne voulait pas cette solution et troisièmement, Monsieur le Président vous l'avez dit à de multiples reprises, c'est bien de nous dire que l'on veut mettre des usines de méthanisation, c'est bien de nous dire que l'on veut voir des décharges se développer sur le département, mais il faut nous dire où les mettre et que les Maires acceptent que ce soit sur leur territoire. C'est le troisième élément qui fait que ce plan a été

annulé parce qu'aucune des communes ou des syndicats intercommunaux n'ont délibéré pour accueillir ces unités de méthanisation ou de mise en décharge.

Donc, malgré toutes les difficultés, notre politique a avancé, notre gestion des déchets est aujourd'hui mise en application. Et on pourrait développer toutes ces politiques, à la Communauté Urbaine, les unes après les autres, et à chaque fois, la volonté que nous avons exprimée, s'est traduite dans les faits. Mais, vous souhaitez autre chose. Vous souhaitez prendre une position politique en nous opposant ou en essayant d'opposer, à la grande majorité qui soutient le Président Gaudin, qu'il puisse y avoir des dysfonctionnements afin de pouvoir mettre en exergue un certain nombre de difficultés.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Une majorité rassemblée, qui aujourd'hui parle d'une manière commune, qui parle en toute solidarité et en toute sérénité. Qu'en est-il chez vous ? On ne sait plus si vous êtes, pour certains socialistes, ou si vous êtes sur la sociale démocratie, ou si vous souhaitez que les Verts soient avec vous ou entrent au MoDem. On ne sait plus au Parti Communiste, ceux qui sont au Parti Communiste canal historique, ceux qui sont en train de discuter pour être communistes libéraux...

Ce sera sympathique de voir que si cela se concrétise pour certains d'entre vous au PC, Madame Boet siègera, d'après ce que l'on nous dit et ce que l'on entend par ailleurs, avec un chef d'entreprise qui est membre du MEDEF ! Ce serait bien si cela se concrétisait !

(Manifestations dans la salle, brouhaha)

Aujourd'hui, nous allons bien mais nous n'avons pas vraiment le sentiment que cela aille très bien pour vous.

Nous allons voter ce budget et nous pouvons dire que grâce à nous, grâce à notre unité, grâce à notre volonté et à notre détermination, la Communauté Urbaine peut nourrir de belles ambitions pour son avenir.

(Applaudissements)

Monsieur BENASSI.- *(inaudible)*... N'importe qui, mais pas vous !

Monsieur LE PRESIDENT.- Plus personne ne demande la parole ? M. Bernardi s'est senti sans doute agressé...

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, il en faut un peu plus tout de même. Je dirais tout simplement à Robert Modeste Assante qu'en définitive, il fait cocorico aujourd'hui, mais ce qui le juge, c'est la position des Marseillais sur la gestion des déchets dans la ville de Marseille et dans la Communauté Urbaine. Là, oui, on sent la compétence, on sent le résultat efficace, on sent la sanction du suffrage universel bientôt.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de donner la parole à M. Laurent Michel qui répondra à M. Bret, je voudrais dire à Mme Robineau et à M. Assante combien j'approuve leur soutien et combien j'y suis sensible. Après le remarquable exposé qui a été fait par M. Ayel, je crois que les choses ont été bien indiquées.

Ainsi, le budget 2007 traduit une maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les charges réelles de fonctionnement ont globalement diminué en 2007 de plus de 4% par rapport à 2006. Les charges de personnel ont évolué seulement de 2,14 % entre 2006 et 2007 alors que les indices d'actualisation des salaires ont augmenté de 2,4 %.

La négociation entamée avec la RTM, qui a déjà abouti à la signature d'une convention fin 2006, a permis de maintenir la subvention 2007 au niveau de 2006. Malgré l'augmentation de la quantité de déchets à traiter et la volonté d'une propreté accrue sur le territoire de MPM, le niveau des dépenses liées aux déchets en 2007 reste maîtrisé : 115 M€ sont inscrits au budget 2007 contre 113 M€ en 2006. En matière d'investissement, le calage des opérations a permis au budget supplémentaire, de diminuer de 3,5 M€ les crédits initialement prévus au budget primitif.

Enfin dois-je rappeler que dans un contexte budgétaire tendu, nous n'avons pas à rougir de nos réalisations. Nous avons lancé les opérations du tramway et du prolongement du métro pour plus de 800 M€.

Je ne cesserai pas de répéter que nous avons obtenu certes la plus importante dotation de l'Etat sur l'ensemble du territoire, mais c'est insuffisant. D'ailleurs mes collègues qui dans quelques jours iront à l'assemblée annuelle des Communautés Urbaines auront l'occasion d'entendre que les autres Présidents de Communauté Urbaine se sont plaints et que nous nous plaignions aussi même si nous avons obtenu 60 M€.

Quant à me faire aller à genoux à la Galerie des Glaces ou à Canossa... 27 M€ du Département des Bouches-du-Rhône, 3% de la dépense...

(Huées)

... et 29 M€ du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, 3% de la dépense... Vous n'allez quand même pas me demander d'adresser des remerciements constants, permanents et excessifs pour nous avoir donné 3% pour chacune de ces institutions qui, la main sur le cœur actuellement, dit vouloir aimer Marseille.

Je le répèterai encore parce que je ne le vois pas souvent écrit.

Vous pouvez ajouter les tunnels de la Major, de Saint Charles, l'axe littoral, la gare Saint Charles, les travaux de voirie des 18 communes, les parkings pour plus de 57 M€.

Voilà des sommes significatives.

Quant à la RTM, M. Laurent Michel plus spécialiste que moi va répondre à M. Bret.

Mais Monsieur Bret, vous me reprochez toujours ce que je dis. Mais je dis que le Président de la Communauté Urbaine, au mois de mars, signe un chèque de 134 M€ à la RTM. Si j'étais magicien, je transformerais les choses. Mais sans ce chèque de 134 M€, notre réseau de transports publics ne pourrait pas fonctionner, je regrette.

Monsieur BRET.- Il ne faut pas le regretter.

Monsieur LE PRESIDENT.- Si je le regrette car ce n'est pas parce que c'est le système public que nous devons être un puits sans fond. Les entreprises nous versent 100 M€ pour le Versement Transport. Que de fois vous ai-je répété sans vous convaincre que si nous n'étions pas obligés d'attribuer ces 100 M€ intégralement à la RTM, nous créerions d'autres lignes ; nous améliorerions les transports ailleurs. On pourrait faire quelque chose jusqu'à Septèmes-les-Vallons, mais on ne peut pas et Dieu sait si j'aurais envie de faire plaisir au Maire de Septèmes-les-Vallons. (Je n'en dis pas plus sinon on va croire que je fais l'ouverture jusqu'à vous).

Monsieur BRET.- Ou de la surenchère...

Monsieur LE PRESIDENT.- Ni de la surenchère. C'est la vérité Monsieur Bret. Ce sont 100 M€ que nous versons intégralement à la RTM avec le chèque que nous faisons au nom de la Communauté Urbaine.

Que voulez-vous, ceci nécessite que nous fassions des efforts et que nous demandions à la RTM d'en faire aussi, ce qui est en voie d'être fait.

Par ailleurs, je dois vous dire que quelquefois, même les décisions d'un Etat dont vous pourriez dire qu'il est de nos amis, sont difficiles. L'année dernière, nous avons eu la mauvaise surprise de voir que la réforme de la taxe professionnelle a fait perdre 20 M€ à la Communauté Urbaine. Monsieur Bret, vous devriez avoir l'honnêteté intellectuelle de dire que malgré tout, nous avons bien fait car nous avons pris 10 M€ à la Ville de Marseille qui les a mis dans le budget de la Communauté Urbaine.

Nous venons de faire 8 M€ d'économie sur la gestion de l'année à la Communauté Urbaine et je remercie les 17 autres Maires d'avoir accepté que l'on prélève 2 M€ sur la dotation de solidarité. C'est comme cela que nous arrivons à rattraper cette perte de 20 M€ et pas par un coup de baguette magique ou par une gestion d'une magie quelconque dont, si vous en avez le secret, je serais heureux que vous puissiez nous la communiquer.

Monsieur Michel, répondez sur le fond.

Monsieur MICHEL.- Monsieur le Président, merci beaucoup. Je dirais tout d'abord deux mots si vous le permettez pour répondre à M. Coulomb qui reparle à nouveau de cette créance sur l'autorité organisatrice.

Monsieur Coulomb, vous dites que si les chiffres sont confirmés, le problème sera considéré comme réglé. Nous vous répétons, Monsieur Coulomb et cela a été confirmé par écrit par M. Pene à M. Bernardi. Nous avons provisionné dans les comptes de la RTM 44 M€ et il y a une réserve comptable au sein de la RTM de plus de 80 M€. Sans être un grand mathématicien, $80 + 44$ font 124, pour couvrir une créance de 103, le problème est réglé. Et si vous doutez des chiffres de la RTM, je me permets de vous rappeler que, s'agissant d'un établissement public industriel et commercial, les comptes sont tenus par un agent comptable qui est un agent du Trésor Public. Je suis sûr que lorsque nous lui référerons vos propos, il sera franchement ravi. Mettre en doute la sincérité et l'honnêteté de cette personne, je trouve cela personnellement déplacé.

Nous considérons donc ce problème comme réglé pour reprendre vos termes.

Monsieur Bret, quelques mots avant de parler de la DSP. Vous nous dites, et je trouve cela assez déplaisant, que nous avons contractualisé avec la RTM pour nous mettre en conformité avec la Chambre Régionale des Comptes. Monsieur Bret, nous ne l'avons pas fait pour cela. Nous travaillons depuis déjà bien longtemps sur ce dossier. Et ce contrat, en tout état de cause, est d'une qualité remarquable, c'est ce qui nous a permis de ne pas trop augmenter la subvention d'équilibre.

Je dirai un dernier mot avant d'aborder la DSP. Lorsque avec une certaine malice et beaucoup d'intelligence Monsieur Bret, vous comparez la RTM avec Ciotabus, vous dites, lors de la dernière Commission Transports, je vous cite : « *Lorsqu'on fait le ratio du nombre de personnes transportées et des sommes allouées par la Communauté Urbaine à Ciotabus, (...) le coût par voyageur est le double de celui de la RTM. Cela relativise un certain nombre de remarques qu'il peut y avoir sur la RTM comme un gouffre financier* ». Et vous ajoutez : « *Si mes calculs sont bons, cela fait 1.8 euro par voyageur pour Ciotabus, pour 0.92 euro par voyageur pour la RTM.* »

Monsieur Bret, vous êtes une personne avisée en matière de transports. Je le dis sincèrement. Vous siégez au Conseil d'administration depuis bien longtemps. J'y siége moi-même depuis 2001 et je vous y vois depuis 2001 et je ne peux pas imaginer un seul instant que vous ne soyez pas suffisamment ouvert pour prendre les bons chiffres. Pourquoi ? Parce que l'on sait très bien que l'on ne peut pas comparer un réseau comme celui de la RTM avec un réseau comme celui de Ciotabus. Pourquoi ? Parce que La Ciotat / Ceyreste, ce sont 18 bus en ligne pour une population de 38 000 habitants, alors que pour la RTM, il y a plus de 500 bus en ligne adossés à deux lignes de métro pour 800 000 habitants, hors tramway.

Vous m'excuserez d'être un peu technique, mais là, je ne résiste pas à la tentation Monsieur Bret car je vous considère comme un professionnel des transports et je voudrais bien mettre en lumière le fait que vous ne retenez pas les bons chiffres. Mais apparemment, c'est plus de la mauvaises foi qu'autre chose.

Pour avoir des éléments objectifs, il convient d'isoler l'activité métro que l'on ne retrouve pas sur Ciotabus, pour retenir que les ratios des lignes de bus ne sont pas les mêmes. On retrace donc les données et que voit-on ? Que l'activité des lignes de bus de la

RTM est très élevée. On parle de taux de fréquentation et cela se mesure par le nombre de voyages au kilomètre. Il est trois fois plus élevé sur la RTM que sur Ciotabus (3.4 pour la RTM et 1.3 pour Ciotabus). Ceci est très important car lorsqu'on reprend ces ratios, on voit que le prix de revient d'un kilomètre en bus est le double de la RTM avec 7.62 € contre 3.88 € pour Ciotabus. De même le prix de revient par voyageur, hors correspondance, est plus élevé pour la RTM que pour Ciotabus avec 3.62 contre 3.12.

Et enfin, troisième constat, Monsieur Bret, la contribution publique par kilomètre est beaucoup plus importante pour la RTM que pour Ciotabus puisqu'elle est de 5.78 contre 3.07. Je pense sincèrement que cette manipulation des chiffres n'a d'autre objet qu'attiser à nouveau les braises au sujet de la RTM et je trouve cela dommage venant d'une personne comme vous, qui ne pouvez pas ignorer ces chiffres.

Pour en revenir à la DSP, je pense que l'on n'a finalement même plus d'argument à vous donner. Pourquoi ? Certes vous avez gagné une petite bataille en nous faisant annuler une décision, mais cela ne change rien sur le fond du dossier car la décision qui a attribué la DSP est toujours en cours.

En ce qui concerne le règlement intérieur, sans préjuger des suites et des éventuels recours, Monsieur Bret, la RTM dispose aujourd'hui d'un règlement intérieur qui est mis à jour et qui s'applique. La seule modification est celle de 2005 qui a été annulée. Or l'exploitation qui a été attribuée au groupement RTM / VEOLIA dont la RTM est mandataire, n'a aucune incompatibilité avec le règlement intérieur actuellement en vigueur.

De toute façon Monsieur Bret, nous avons ici deux analyses juridiques complètement différentes. Je préfère faire confiance à nos avocats, aux juristes qui ont assisté ce dossier et qui nous ont aidés, plutôt qu'à ceux qui doivent certainement vous conseiller et se sont occupés du plan départemental d'élimination des déchets.

(Applaudissements)

Monsieur ROCCA-SERRA.- Monsieur le Président, j'ajouterais juste un mot. Félicitations à notre ami Laurent Michel qui a bien détaillé les deux problèmes. Je trouve que la rengaine habituelle dans cette assemblée contre la RTM s'affaiblit. Très peu de choses et toujours les mêmes choses.

Pourquoi Monsieur le Président ? Parce que bien évidemment vous l'avez dit, le budget a été maîtrisé, c'était très important. Parce qu'on le voit par les résultats, que le fonctionnement a été très nettement amélioré. Tous les problèmes qui ont été soulevés en investissement, vision pluriannuelle etc., sont dans le contrat que nous avons signé avec la RTM et on oublie peut-être un peu que depuis la création de la RTM en 1950, il n'y avait pas eu un seul contrat. C'est donc un contrat qui règle tous les problèmes de la RTM qu'ils soient sur le personnel, sur les finances, sur l'investissement.

Quant à l'investissement du tramway, vous savez très bien que c'est la Communauté Urbaine qui va le faire. Alors vous savez, la Chambre Régionale des Comptes, et fort heureusement Monsieur le Président, car cela a vraiment mis les choses à jour, a fait un rapport excellent. Nous avons répondu pratiquement à toutes les questions de ce rapport ou sommes en voie de le faire. Et sur les deux délibérations, je n'y reviendrai pas car c'est encore une rengaine qui s'affaiblit. Mais en tout cas, les transports de la Ville de Marseille vont beaucoup mieux.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Bernardi parlait de mes propos sur la RTM. Je suis désolé lorsque des voies autorisées me disent : « *Pourquoi de temps à autres, attaquez-vous les syndicats ? Vous feriez mieux de ne pas le faire* ». Mais quand le syndicat CGT, parce qu'il est en voie de changement à la RTM, veut faire une grève, il choisit le jour de l'inauguration de la Foire de Marseille pour le faire. Avec le succès que l'on sait, cela

devrait quand même inciter les syndicalistes à regarder aussi un peu l'intérêt de l'établissement dans lequel ils travaillent.

Je mets aux voix ce rapport.

(Le rapport est adopté à la majorité)

Vote contre du Groupe Socialiste, Vert, Radical, Citoyen et Apparenté

Vote contre du Groupe Communistes et Partenaires, à l'exception de M. Molino s'abstenant et de Mme Desmats et de MM. Rosso et Meroni, votant pour.

Abstention de Mme Gayda et de MM. Bertrand et Benichou.

FAG 002-08/10/07 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal pour un montant de 200 270,47 euros

DGCB 07/175/CC

Monsieur AYL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

Abstention de Mme Gayda et de MM. Bertrand et Benichou.

FAG 003-08/10/07 CC - Participation de Marseille Provence Métropole au Bataillon des Marins Pompiers de Marseille

DBU 07/189/CC

Monsieur AYL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Madame PAUL.- Monsieur le Président chers collègues, nous entendons depuis quelques semaines des déclarations d'amour enflammées pour Marseille et pour la Communauté Urbaine. Nous nous réjouissons, bien entendu de cet intérêt subit bien qu'un peu tardif.

S'il est un sujet qui nous tient tout particulièrement à cœur, c'est bien le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille. Sa réputation n'est plus à faire. Nous saluons sa très grande efficacité !

En effet, le Bataillon intervient d'une façon remarquable, non seulement à Marseille, mais aussi dans le département des Bouches-du-Rhône, dans toute la France et même à l'étranger.

Et pourtant la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine supportent à elles seules, la totalité du financement. Il est étonnant qu'aucune autre collectivité n'apporte sa contribution financière à nos Marins-Pompiers qui oeuvrent néanmoins au service de tous. De son côté, la Ville de Marseille contribue pour 41% au fonctionnement du SDIS.

Alors, toutes les femmes comprendront comme moi que les déclarations, c'est bien, mais que les actes, c'est mieux !

(Applaudissements).

Monsieur BERNARDI.- Si j'ai bien compris à chaque rapport, la campagne électorale a commencé.

(Protestations dans la salle)

Pas de problème ! Je signale quand même à cette assemblée que la répartition des dépenses envers le SDIS et le Bataillon est fixée par la loi et cette loi a été votée par votre majorité. Excusez-nous, mais je pense que c'est peut-être la loi qui s'applique !

Monsieur LE PRESIDENT.- La loi peut s'appliquer avec une certaine injustice. Ce n'est pas à l'éminent avocat que vous êtes que je vais l'apprendre. La Ville de Marseille a toujours apporté, par l'intermédiaire du Bataillon des Marins Pompiers, aide et assistance gratuites à quatre communes hors Marseille (il n'y a pas ici Mme Donadini qui a été remplacée par un Maire de sa tendance, mais les autres Maires sont là). Selon une décision du tribunal administratif que nous avons appliquée, toutes les communes devaient être sous l'autorité du SDIS, en dehors du Marseille qui restait sous la compétence du Bataillon des Marins Pompiers. Depuis lors, ces communes doivent payer leur participation au SDIS, c'est-à-dire au Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Pour ce qui nous concerne, la Ville de Marseille dépense 80 M€ pour le Bataillon des Marins Pompiers. Pourquoi ? Parce que les directives de Bruxelles imposées au Gouvernement français font qu'il faut multiplier les casernements afin d'intervenir sur le lieu d'un sinistre ou d'un accident en moins de 10 minutes.

Bien entendu, nous nous sommes appliqués à démultiplier le nombre de casernes sur le territoire de 24 000 hectares de la commune de Marseille. Jusque là, allez-vous me dire, cela revient à l'histoire du feu des Nouvelles Galeries en 1938, au décret-loi de 1939 créant le Bataillon des Marins Pompiers, nous savons tous cela les uns et les autres par cœur.

Ce qui m'a choqué, c'est quand une amicale, suscitée d'ailleurs par tel ou tel, a fait appel au tribunal administratif en disant que la Communauté Urbaine verse une subvention au Bataillon des Marins Pompiers. Le principe même de réclamer cela est honteux ! Car l'été, il y a depuis quelques années, grâce à nous d'ailleurs, mais vous oubliez souvent de le dire, une volonté de rapprochement complet entre le SDIS des Bouches-du-Rhône et le Bataillon des Marins Pompiers.

Cet été, par exemple, alors que la Ville de Marseille a été épargnée sur ses 24 000 hectares tandis que les communes aux alentours et en particulier Vitrolles ont été l'objet d'incendies criminels ou pas et de feux de forêts, immédiatement nos Marins Pompiers se sont mis à la disposition du SDIS des Bouches-du-Rhône du Colonel Jorda. Nous l'avons fait tout l'été quand c'était nécessaire.

Je regardais M. Teissier, qui approuvait cette déclaration et l'explication qui était donnée tout à l'heure. Quand le Gouvernement de la République, qu'il soit de Droite ou de Gauche demande le matin l'intervention des Marins Pompiers dans un pays ami victime d'un séisme, d'une catastrophe, d'un tsunami ou autre, il suffit qu'on nous le demande le matin, pour que le soir même, des hommes et des femmes du Bataillon des Marins Pompiers partent dans le pays que le Gouvernement a souhaité aider.

Des voix.- C'est normal !

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est normal ! Peut-être considérez-vous que c'est normal, mais c'est tout à l'honneur du Bataillon des Marins Pompiers et de ceux qui sont les seuls à le financer.

De ce côté-là aussi, on peut dire que l'on aime le Bataillon des Marins Pompiers, mais nous souhaiterions mieux que vos propos puissent être accompagnés d'une manière sonnante et trébuchante.

(Applaudissements)

Quand vous étiez associé, Monsieur Bret, avant d'être ami de M. Bové, avec M. Jospin, vous n'avez pas obtenu mieux, excusez-moi.

même. **Monsieur BRET.**- Que ce soit vous ou moi, cela dépend de l'Armée quand

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 004-08/10/07 CC - Remboursement à la commune de La Ciotat des frais de personnel de l'exercice 2002 liés au transfert de compétences : approbation du principe et approbation de la convention

DGCB 07/176/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 005-08/10/07 CC - Taxe locale d'équipement - Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard

DBU 07/262/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 006-08/10/07 CC - Taxe Professionnelle - Exonération temporaire dans le cadre de l'aménagement du territoire

DBU 07/266/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 007-08/10/07 CC - Association CUSMA - Paiement de la cotisation de l'année 2007.

DGCB 07/157/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 008-08/10/07 CC - Assurances - indemnisation de sinistres en responsabilité civile

DPLAG 07/365/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 009-08/10/07 CC - Remboursement au Port Autonome par MPM du montant des travaux d'enlèvement et de comblement de la bascule d'Arenc

DPLAG 07/350/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 010-08/10/07 CC - Réforme de véhicules légers et de véhicules utilitaires de poids inférieur à 3,5 tonnes

DPLAG 07/166/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 011-08/10/07 CC - Opération de sensibilisation au tri sélectif lors de la course pédestre Marseille-Cassis 2007 - Approbation d'une subvention à l'Association AREMACS.

DCOM 07/340/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 012-08/10/07 CC - Organisation de La Ronde des Vignes - Approbation d'une subvention à l'Association ENVOL

DCOM 07/339/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 013-08/10/07 CC - Arbre de Noël 2007 des enfants du personnel de Marseille Provence Métropole

DCOM 07/335/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 014-08/10/07 CC - Cérémonie des vœux 2008 au personnel communautaire.

DCOM 07/331/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

Abstention de Mme Gayda et de MM. Bertrand et Benichou.

FAG 015-08/10/07 CC - Cérémonie commune avec la Ville de Marseille des vœux 2008 aux Corps Constitués.

DCOM 07/313/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 016-08/10/07 CC - Remise gracieuse 2007

DGRH 07/304/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 017-08/10/07 CC - Service de l'Information Géographique - Ouverture d'une régie de vente de plans et de données géographiques - Approbation du principe de tarification.

DIFRA 07/285/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 018-08/10/07 CC - Convention n°07/0709 - Mise à disposition du Service de l'Information Géographique - Approbation de l'avenant n° 1

DIFRA 07/282/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 019-08/10/07 CC - Marché d'Intérêt National (MIN) - Site de Saumaty - Etudes et travaux de maintenance et de mise aux normes. Création et affectation d'une Autorisation de Programme.

DGSUM 07/348/CC

Monsieur AYEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

FAG 020-08/10/07 CC - Modification de libellé de l'opération "Mise en conformité des garages" par "Aménagement suite à redéploiement MPM"

DPL 07/409/CC

Monsieur AVEL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

ECO 001-08/10/07 CC - Participation de Marseille Provence Métropole à l'association "Entrepreneurs de la Zone Franche" (EZF).

DDEAI 07/351/CC

Monsieur TOURRET.- Ce rapport est particulièrement intéressant. Je voudrais souligner que c'est un bon exemple du fonctionnement de l'économie de notre Communauté Urbaine. Grâce à Euroméditerranée, Luminy, Château Gombert, nous attirons les meilleures entreprises avec des personnels très qualifiés. Mais il faut bien comprendre que cet ensemble nécessite l'activité de tous et que cela donne du travail à ceux qui sont les moins qualifiés et qui sont malheureusement nombreux dans notre région. Il faut que nous tirions notre ville vers le haut pour donner du travail à tout le monde. Et pour donner du travail à tout le monde, il faut que les entreprises puissent s'installer. Donc, le rapport en question est un rapport sur la zone franche dont le Président Gaudin a été à l'initiative. Cette zone franche représente plus de 1500 entreprises, plus de 10 000 emplois. Ce système assez complexe donne du travail à tout le monde.

La baisse du chômage dans notre Communauté Urbaine a été significative quelle que soit la qualification et notamment pour les moins qualifiés. C'est tout ce travail sur lequel nous nous appliquons en permanence.

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais compléter le propos de M. Turret pour souligner aussi le rôle très important joué par la zone franche dans la baisse du chômage intervenue à Marseille et plus particulièrement dans les quartiers Nord.

En effet, c'est pour lutter contre la déshérence économique de ces secteurs affectés de taux de chômage souvent supérieurs à 30 % que, Monsieur le Président, vous avez créé lorsque vous étiez Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration le dispositif des zones franches.

Leur objectif était triple :

- Réintroduire de l'activité économique,
- Redonner un emploi aux habitants,
- Mener en parallèle une politique de rénovation urbaine.

En effet, le mécanisme d'exonération des charges sociales et fiscales au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés, avec en contrepartie de ces avantages, l'obligation de réserver un tiers des nouvelles embauches aux habitants du quartier a très bien fonctionné. C'est bien parce que la 1^{ère} zone franche a connu un franc succès, qu'une deuxième zone franche a été accordée à Marseille adossée aux 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Marseille ; zone franche, je le rappelle que toute l'opposition a appelé de ces vœux et pour laquelle on a demandé une extension de périmètre ce qui n'avait pas été le cas pour la 1^{ère} zone franche.

Pourquoi ? Tout simplement parce que le nombre d'entreprises a doublé passant de 2 287 à 4 115, que le nombre d'emplois disponibles a lui aussi été multiplié par deux, 10 330 emplois en 97, plus de 21 097 en 2006.

Et du fait de la conjonction de cette relance économique et de la création d'emplois, le chômage a baissé de 40 %, voire plus dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

Mais dans le même temps, et c'est l'autre impact des zones franches, la configuration physique de ces territoires a changé avec le développement d'un marché de l'immobilier d'entreprises et la construction de plus de 60 000 m² de bureaux et d'activité. Là où il n'y avait plus que des friches industrielles s'élèvent maintenant des bureaux d'activités.

Cette dynamique économique a valorisé ces territoires, modifié la trame urbaine et relancé le marché de l'immobilier. Pour la première fois depuis 40 ans, on a recommencé à construire dans les quartiers Nord des programmes de logements en locatif libre ou en accession à la propriété. LA ZFU a permis de développer la notion de mixité sociale, chère à tous, et de ne plus construire dans ces quartiers le même modèle de barres réservées au seul logement social.

La 2^{nde} zone franche suit le même chemin au plan de l'aménagement urbain puisque 30 000 m² ont été déjà réhabilités. La Station Alexandre dans le 14^{ème} arrondissement qui sera inaugurée à la mi novembre, constitue un des fleurons des éléments phare du renouveau du secteur Canet/Moretti .

C'est au nom de cette réussite incontestable que je vous demanderai de voter ce rapport.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Effectivement, je crois que la campagne électorale a bien débuté puisque à propos de ce rapport, vous voulez tirer un bilan très positif de la zone franche et de l'activité économique. Je ne sais, Monsieur Assante, si vous me classez parmi les « Communistes Canal Historique », mais ceci étant dit, je crois que l'on peut ensemble constater que depuis 10 ans maintenant, nous avons en ce qui concerne la Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, plus qu'été acteurs dans le travail que nous avons partagé d'ailleurs afin que la première zone franche soit une véritable réussite et non seulement du point de vue du nombre d'entreprises qui se sont installées, mais également du point de vue de la garantie des statuts des salariés puisque maintenant, nous reconnaissons ensemble qu'il y a beaucoup plus de CDI que de CDD. Enfin, nous avons aussi lutté ensemble contre les boîtes aux lettres qui ont été dans un premier temps un vrai fléau dans ces zones franches.

Donc Monsieur le Président, je veux bien que nous tirions un bilan positif de ces activités économiques. Reconnaissons ensemble que mon prédécesseur, Guy Hermier, et moi-même avons été plus qu'acteurs dans cette réussite-là, que nous avons toujours voulu jouer le jeu de la diversité économique, de la mixité sociale et surtout du développement des quartiers Nord de Marseille, qui sont aujourd'hui, un véritable centre, un poumon économique, social et normalement environnemental de l'agglomération urbaine. Il y a un très gros problème de transports que la prochaine mandature sera bien obligée de régler car les transports collectifs sont réservés au Sud.

(Protestations dans la salle)

Ah non pas tout à fait, Monsieur Teissier, vous avez raison. C'est au centre et au péricentre, mais peu au Sud et pas du tout au Nord, donc, croyez bien que l'avenir passe au Nord et je ferai en sorte que cela soit une réussite.

Monsieur LE PRESIDENT.- Evidemment je m'en serais tenu aux compliments qui ont été exprimés par M. Tourret et M. Susini, mais notre collègue M. Dutoit m'incite à

repréciser les choses. Il nous dit que la Mairie du Secteur du 15/16 a donné un coup de main. Il n'aurait plus manqué qu'elle ne le donne pas !

Pendant des années, M. Hermier – dont vous venez de rappeler le nom et dont vous savez la considération que nous nous portions – a réclamé, dès 1983 à M. Gaston Defferre avec lequel, il était pour la première fois associé dans une liste municipale, un plan de rattrapage des quartiers Nord. Ce n'était pas un satisfecit que M. Hermier donnait à ses nouveaux amis socialistes. Il voulait faire observer que les quartiers Nord de Marseille avait été laissés bien souvent de côté. Aujourd'hui, un sociologue, qui s'est dévoilé dès maintenant en choisissant un candidat plutôt que d'autres, dit qu'il y a toujours eu cette fracture entre le Nord et le Sud et qu'elle n'a peut-être pas, malgré le bon bilan de la municipalité Gaudin, été réduite. Peut-être faut-il de nombreuses années pour réduire les choses. Mais en 12 ans, Monsieur Dutoit, vous êtes très bien placé pour savoir ce que l'on a fait. D'ailleurs, la première décision, je ne l'ai pas prise en tant que Maire, mais je l'ai prise dès que j'ai été élu à la présidence du Conseil Régional. Alors que le recteur de l'époque voulait fermer le lycée de l'Estaque, je lui ai dit qu'il n'en était pas question. Mieux que cela, sous ma mandature, on a reconstruit à neuf ce lycée.

Ensuite, nous avons mis en place cette zone franche. Je dis à Bernard Susini qui a toujours une élégance extrême dans ses propos et dans son comportement, que bien entendu, lorsque j'ai eu des responsabilités ministérielles et que j'ai pu créer ces zones franches, le seul regret que j'ai, c'est de ne pas avoir défini un périmètre plus grand. Car à l'heure actuelle, il n'y a plus un mètre carré disponible dans le bassin de Saumaty Séon. Or, Monsieur Dutoit, il n'y avait strictement rien, que des terrains vierges et abandonnés dans ce secteur. Aujourd'hui, il y a de l'activité, il y a de la vie et comme vous, il m'arrive de déjeuner de temps à autre dans le restaurant qui est installé dans la zone franche et à midi, si vous ne téléphonez pas pour retenir une table, vous n'avez pas de place, tant ce restaurant a du succès.

Nous avons fait la Villa Mistral, nous avons ouvert et ouvrons à l'Estaque l'accès vers la mer, ce qui avait toujours été interdit. Nous ferons le port de la Lave en faisant en sorte que les places de bateau soient réservées en priorité aux habitants des secteurs du 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Nous avons inauguré ensemble des crèches, des réhabilitations d'école, des parcs publics dont vous ne cessez pas de dire que ce sont de belles réalisations.

Alors que vous disiez qu'elles sont dues à votre initiative, à votre travail, j'allais vous dire que je m'en moque, au contraire, c'est même correct, mais c'est nous qui avons payé car pour l'instant c'est nous qui décidons.

Et quant aux crèches, nous avons créé 1400 places de crèche en 12 ans à la Ville de Marseille. Et savez-vous quelle est la participation généreuse du Conseil Général aux repas des petits ? 0.24 euros par enfant et par crèche.

(Huées)

Allez, vous avez encore 3 ou 4 mois pour augmenter la subvention. Et M. Dutoit, maintenant thuriféraire de M. le Président du Conseil Général, nous pouvons lui expliquer comment l'on fait les coups d'encensoir.

(Applaudissements)

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

**ECO 002-08/10/07 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à
Cannes**

DDEAI 07/321/CC

Monsieur TOURRET.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

ECO 003-08/10/07 CC - Participation de la Communauté urbaine au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Est - Approbation d'un nouveau protocole d'accord 2008 - 2011 - Désignation

DUFHPI 07/307/CC

Monsieur TOURRET.- M. Susini a été désigné.

Monsieur DEFENDINI.- **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, je souhaiterais profiter de ce rapport pour saluer l'engagement des entreprises de notre territoire métropolitain en matière d'emploi.**

Ainsi il se crée aujourd'hui 5.000 emplois privés par an à Marseille. L'enjeu reste de permettre aux demandeurs d'emploi de saisir ces opportunités de travailler sur ces postes.

Or la question de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi demeure le souci majeur des entreprises, des élus, du service public de l'emploi et bien évidemment des demandeurs d'emploi.

Notre politique s'appuie essentiellement sur le dialogue. Nos efforts sont illustrés par la baisse continue du nombre des demandeurs d'emploi, et par la poursuite d'un rythme élevé de créations d'emplois.

Bien entendu, nous nous réjouissons de ces résultats qui nous poussent à persévérer dans notre action. Ainsi à la fin du mois de juillet 2007, le taux de chômage sur MPM était tombé à 11,4 % au lieu de 12,3 % en juillet 2006, soit une diminution de 7 % du nombre de demandeurs d'emploi en un an. Cela représente 3.591 chômeurs de moins sur 12 mois.

Il faut préciser que cette évolution favorable bénéficie à toutes les catégories de demandeurs d'emplois :

- pour les femmes : -10,4 %
- pour les jeunes de moins de 25 ans : -7,3 %
- pour les chômeurs de longue durée : -16,9 %.

Bien sûr, nous ne versons pas dans le triomphalisme ; nous savons être prudents car, aujourd'hui, nous devons aller encore plus loin en nous attaquant au noyau dur du chômage.

Si depuis plusieurs années, nous avons diminué d'environ 9 points le taux de chômage, nous savons que cette bataille pour un emploi durable pour tous, doit se poursuivre, en associant toutes les collectivités locales, les représentants du monde économique et le service public à l'emploi.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Défendini de rappeler que les entreprises que nous soutenons et encourageons créent 5000 emplois privés par an à Marseille depuis quelques années sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

ECO 004-08/10/07 CC - Participation de la Communauté urbaine au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre - Approbation d'un nouveau protocole d'accord 2008 - 2010 - Désignations

DUFHPI 07/306/CC

Monsieur TOURRET.- Bernard Susini, Philippe Bonifay, Eric Diard, Michèle Emery, Albert Guigui, Marie-Thérèse Minassian-Capezza et Christine Ortiz sont désignés.

Monsieur BONIFAY.- Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord merci des nominations concernant le PLIE MPM Centre en mon nom et au nom de mes collègues. J'interviendrai au nom de mes collègues en tant que représentant de la Communauté Urbaine au sein de ces PLIE pour vous apporter des précisions sur le protocole d'accord qui nous est soumis aujourd'hui.

Je dois dire que ce protocole a été difficile à négocier pour ce qui concerne le PLIE MPM Centre. Si vous regardez les dates, vous verrez qu'il n'y a pas concordance, et que l'année 2007 n'a pas été couverte par un protocole pluriannuel, mais par un simple protocole par avenant au protocole précédent. Nous avons en effet un certain nombre de difficultés, de positions non affirmées de la part de deux partenaires traditionnels du PLIE que sont la Région et l'Etat, pour des raisons différentes.

La Région s'était lancée dans une grande politique d'audits de sa politique de l'emploi et de sa politique de collaboration avec l'ensemble des PLIE, et avait donc souhaité prendre le temps de la réflexion avant de signer un nouveau protocole d'accord. Sans remettre en cause le principe de sa participation, elle voulait harmoniser, et avait un certain nombre de desiderata quant aux objectifs des PLIE. Cela a pris plus de temps que prévu, et c'est ainsi que l'année 2007 n'a pas été couverte par un protocole pluriannuel mais par un avenant.

Nous avons eu également des difficultés au niveau de l'Etat, qui l'année dernière a révisé complètement sa politique de participation aux structures des PLIE. Là encore, cela nous a demandé du temps. Il y a eu des négociations sur les attributions de subventions, parce qu'elles étaient en outre liées au Fonds Social Européen, et je dois dire que le PLIE MPM Centre a bien tiré son épingle du jeu en terme de maintien des subventions de l'Etat : nous sommes en effet quasiment au même niveau de subventions que les années précédentes pour le PLIE MPM centre et je tiens à le dire. Nous avons obtenu sur ce plan des avancées significatives ou tout au moins des maintiens de subventions de l'Etat.

Au nom de notre Communauté urbaine, du Président Gaudin et du Président Touret, nous avons une position extrêmement claire, qui a été appréciée par l'ensemble des partenaires, et qui était la suivante : notre soutien est indéfectible et n'est pas soumis à des conditions, nous n'avons qu'une seule demande, c'est d'avoir un protocole d'accord pluriannuel qui ne se chevauche pas avec une période d'élection et de renouvellement des conseillers de la Communauté Urbaine. Nous avons donc donné comme impératif de pouvoir passer ce protocole pluriannuel 2008-2010 qui vous est soumis avant la période de campagne électorale. C'est pourquoi il vous est proposé lors de ce Conseil du mois d'octobre.

Dans ce protocole, le Conseil général participe à hauteur de 300 000 €.

(Applaudissements)

Nous savons reconnaître quand les efforts sont faits.

Cela représente 10% du budget du PLIE. Il y aura une représentante du Conseil Général en la personne de Madame Narducci, qui s'occupe de ces questions au sein du Conseil Général. Il y a eu des débats entre les différents partenaires pour connaître les conditions de la participation et l'opportunité de la participation du Conseil Général, mais, comme toujours dans la gestion du PLIE, l'intérêt supérieur des adhérents du PLIE et du développement de l'emploi sur notre zone a prévalu. Dans un esprit consensuel, le Conseil Général est donc entré dans le PLIE.

Par ailleurs, connaissant particulièrement le PLIE, il a œuvré au rapprochement avec le Conseil Général, nous avons d'ores et déjà, lors des précédents comités de pilotage, examiné les possibilités de synergie avec Pôle 13 qui est le "PLIE" du Conseil Général : même s'il n'en a pas à l'appellation, il en a les fonctions. Des expertises réciproques ont été développées au cours des années entre ces deux structures, qui vont probablement permettre, dans un souci d'intérêt général, d'améliorer l'efficacité des deux dispositifs.

C'est le point le plus important.

Les autres points, j'en ai parlé, c'est le maintien des subventions de l'Etat plus ou moins au même montant ; ce qui entraîne mécaniquement les participations du Fonds Social Européen au même niveau. Notre participation reste fixée à 1 050 000 €.

Le PLIE est parti pour une période de trois années : de 2008 à 2010.

Ainsi nous pouvons nous féliciter que chaque année, 4400 personnes en grande difficulté sociale et très peu qualifiée bénéficieront du dispositif de soutien du PLIE MPM Centre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous vous félicitons de votre objectivité.

Monsieur TOURET.- Je souhaiterais ajouter un mot, Monsieur le Président. Il faut bien comprendre que notre Communauté Urbaine est constituée de trois bassins d'emploi. D'ailleurs sur la carte du territoire de la Communauté Urbaine, on distingue bien l'Est, l'Ouest et le Centre.

Ces trois bassins d'emploi sont assez bien formés et ont une valeur spécifique. Pour faire baisser le chômage, il faut deux éléments essentiels qui constituent nos deux axes de stratégie.

Premièrement, il faut créer les conditions pour accueillir des entreprises, tirer notre Communauté Urbaine vers le haut, donner du travail à tout le monde car lorsque les gens viennent de l'extérieur, ils ont ensuite besoin de logements, de transports, de pôle de santé etc. C'est aussi en attirant les gens de l'extérieur que nous donnons du travail aux moins qualifiés et pour cela il faut créer de l'espace pour les bureaux, les locaux. Nous y sommes très attachés et ce matin, en Bureau, nous avons fait des acquisitions de terrains pour pouvoir installer des entreprises et leurs salariés.

Le deuxième axe concerne les PLIE. Dans le bassin Ouest de notre Communauté Urbaine, il n'y avait pas de PLIE. Donc, nous en avons créé avec les communes concernées. A La Ciotat, il y a un deuxième PLIE et un autre au centre de Marseille. C'est cet ensemble qui agit sur le territoire pour aider les personnes en difficulté, les personnes les moins qualifiées à retrouver du travail.

Voilà les deux axes sur lesquels la Commission Développement Economique agit et dont je suis le représentant. Permettez-moi de remercier tous les membres de la Commission pour leur travail permanent.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ajoute que maintenant que le Conseil Général a pris le pli de donner de l'argent, j'espère qu'il va continuer.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

ECO 005-08/10/07 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la seconde phase d'aménagement du Sahara pour la mise à sec de bateaux de moyenne plaisance (20 à 40 mètres et jusqu'à 300 tonnes) et renforcement de la filière industries de la plaisance à La Ciotat - Affectation et diminution d'Autorisations de Programme.

DDEAI 07/323/CC

Monsieur TOURRET.- M. Boré pourrait intervenir mieux que moi. Vous savez que l'ascenseur à bateaux de Monaco Marine remporte un succès unanime. Les choses continuent et nous menons une nouvelle opération pour pouvoir renforcer la plaisance. Cette opération regroupe l'ensemble des collectivités locales et nous demandons d'approuver une participation à cette opération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

ECO 006-08/10/07 CC - Zone d'activités des Arnavants. Mise en place d'une signalétique. Affectation d'une Autorisation de Programme.

DDEAI 07/341/CC

Monsieur TOURRET.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

ECO 007-08/10/07 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane - Attribution d'un fonds de concours à la ville de Marignane pour la rénovation d'un bâtiment à vocation de restaurant d'insertion

DUFHHPI 07/317/CC

Monsieur TOURRET.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DÉCHETS - PROPRETÉ - EAU - ASSAINISSEMENT

DPEA 001-08/10/07 CC - Convention MPM-OCAD3E relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers - Approbation du choix de l'éco-organisme

DTDAG 07/301/CC

Monsieur ASSANTE.- La commission a émis un avis favorable à l'unanimité pour soutenir ce rapport. Je rappelle qu'au printemps dernier, nous avons pris la décision de nous associer à OCAD qui est l'organisme national en matière de traitement des déchets électroniques. Nous avons dit à ce moment-là, que nous prendrions une autre délibération pour choisir l'éco-organisme avec lequel nous allions travailler. Donc, tenant parfaitement les délais, nous proposons de nous associer à ECOLOGIC pour mettre en place un dispositif pour récupérer tous nos D3E sur la Communauté Urbaine.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de revenir quelques instants sur les commentaires qui ont été faits suite à la décision du Tribunal Administratif de Marseille qui, le 2 octobre dernier, a purement et simplement annulé le plan départemental d'élimination des déchets du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

J'ai été choqué d'entendre sur une radio locale une élue du Conseil Régional qui expliquait aux auditeurs que la décision prise par le tribunal administratif avait été influencée par le pouvoir politique. Cette attitude qui consiste à faire de la justice un bouc émissaire politique est indigne et irresponsable de la part d'une élue de la République.

Nous sommes dans un Etat de droit et lorsque la justice se prononce sur un problème, sa décision s'impose à tous, élus de Droite comme de Gauche.

D'autant que le tribunal administratif n'a fait qu'appliquer la loi du 13/08/2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et qui stipule dans son article 45 : *« Le projet de plan départemental d'élimination des déchets est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du Président du Conseil Général. Les collectivités Territoriales ou leurs groupements, exerçant la compétence d'élimination ou de traitement des déchets, sont associés à son élaboration. »*

Or, en refusant d'associer notre Communauté Urbaine à son plan d'élimination des déchets, le Conseil Général s'est lui-même mis hors la loi.

Parmi les motifs d'annulation, le tribunal administratif a estimé que ce plan ne prenait pas en compte l'autorisation préfectorale d'exploitation de l'incinérateur.

Je tiens à le rappeler et je l'ai déjà indiqué dans cette assemblée, en matière de traitement et d'élimination des déchets ménagers, la priorité doit être donnée au traitement multifilière des déchets de MPM : le tri, la collecte sélective, la méthanisation, le compostage et la valorisation énergétique, plutôt que de privilégier un mode de traitement unique comme l'avait préconisé le Conseil Général.

La Communauté Urbaine s'est engagée à mener une politique responsable de traitement et d'élimination des déchets en offrant à nos concitoyens un système de gestion des déchets modernisé et conforme aux principes de développement durable en assurant un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé.

Franchement, ce n'était pas le cas avec le plan départemental proposé par le Conseil Général. En effet, ce plan prévoyait un recours massif à la méthanisation-compostage et chacun le sait, ce système est très loin d'être la panacée environnementale. De plus, nous avons remarqué que le compostage était un point noir du plan du Conseil Général et notamment en raison de la qualité du compost, lui-même dépendant de la méthode de tri. Avec un tri moins exigeant, le taux de dioxines produites par compostage est important.

Dans le plan de MPM, seuls les fermentescibles les plus valorisables sont envoyés en compost d'où une production de dioxines moindre.

Le projet du Conseil Général conduirait à l'émission de 2.55 g de dioxine par an alors que celui de notre collectivité n'en rejettera que 0.17 g par an.

Concernant un autre motif d'annulation, le tribunal administratif a pointé l'insuffisance de précisions sur la localisation exacte des installations de méthanisation et de compostage. Et pour cause ! Déjà les communes de Saint Rémy de Provence et de la Fare les Oliviers avaient refusé, pour la première, l'unité de méthanisation et pour la seconde, l'extension de la décharge située sur son territoire.

Comment ne pas comprendre l'hostilité des Maires des Bouches-du-Rhône face au plan proposé par le Conseil Général qui préconise le recours massif à l'enfouissement

avec la méthanisation et le compostage qui, chacun le sait, produisent des stocks imposants de déchets non ultimes.

Je le rappelle, chers collègues, l'incinération réduit de 90% le volume de déchets.

Force est de constater que le Président du Conseil Général rencontre les plus grandes difficultés à élaborer un plan départemental d'élimination des déchets réaliste, cohérent et efficace. C'est bien le deuxième plan départemental d'élimination des déchets concocté par le Président du Conseil Général qui est annulé ! Le premier qui avait été annulé en 2003 comportait l'installation de deux incinérateurs. Alors on peut légitimement se demander pour quelles raisons le Président du Conseil Général a opéré ce virage de 180° qui l'a fait passer en très peu de temps du statut de pro-incinérateur à celui d'anti-incinérateur ?

Tout simplement, le Président du Conseil Général souhaite politiser à outrance le débat et engager un débat idéologique sur le problème des déchets et ce, uniquement pour des raisons électoralistes.

Pourtant, au nom des générations futures, une gestion responsable et cohérente de nos déchets exige la dépolitisation de ce dossier.

Monsieur le Président, notre Groupe Cap sur l'Avenir vous réaffirme son soutien dans la politique courageuse et responsable du traitement des déchets que vous avez décidé de mettre en place et qui s'appuie sur la réduction du volume des déchets, le développement du recyclage et de la valorisation, le respect de l'environnement et de la santé.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur BRET.- Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je dirai juste un mot sur ce dossier du traitement de nos déchets. Tout d'abord, je crois que l'on peut constater que suivant les décisions prises par le tribunal administratif, on prend plus ou moins d'envie pour les commenter et essayer de les tirer à son avantage, même s'il n'est pas toujours bon de commenter des décisions de justice quand la décision de justice, comme vous l'avez fait sur la DSP par exemple en faisant appel, continue son cours et apportera une réponse définitive.

Je voudrais dire un mot sur ce dossier en faisant référence à nos débats sur ce dossier du traitement des déchets et de la décision majoritaire de la Communauté Urbaine de poursuivre l'implantation d'un incinérateur à Fos. Quelle était notre position au niveau de notre Groupe ? Je vous renvoie à nos débats et éventuellement aux procès verbaux de nos réunions.

Pour la résumer d'un mot, nous avons regretté et dénoncé à la fois le passage en force auprès des élus et de la population de l'Ouest de l'Etang de Berre.

On voit bien aujourd'hui que cette décision continue de faire débat et est rejetée par 200 médecins et chercheurs.

Nous avons aussi dénoncé la logique privée exclusivement marchande qui allait figer pour 20 ans les modes de traitements proposés alors que l'on souhaitait un système évolutif qui puisse tenir compte de l'évolution des technologies et des sciences et nous avons regretté l'absence de mutualisation et de cohérence à l'échelle de notre département.

J'avoue, Monsieur le Président, même si ce n'est pas à l'ordre du jour de notre Conseil de Communauté, cela a été débattu il y a un instant en Bureau, quand on regarde la délibération n°34 qui lance le processus de réalisation d'un centre de transfert des déchets ménagers sur la Zone Est de MPM, je crois que cela illustre parfaitement ce que nous avons dénoncé, c'est-à-dire ce manque de réponse cohérente et globale.

En effet, ce rapport propose de créer ce centre de transfert des déchets des communes Est de Marseille Provence Métropole pour environ 45.000 T/an, uniquement pour alimenter l'usine de Fos. Car ces déchets sont actuellement pris en charge et enfouis sur place, au centre d'enfouissement technique du Mentaure (La Ciotat) par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, propriétaire du terrain, avec qui Monsieur Robert Assante, nous sommes liés par convention depuis plusieurs années. Et cette EPCI a proposé de prolonger cette coopération dans le cadre d'une nouvelle filière de traitement/compostage. Autrement dit : une coopération qui fonctionne ; des déchets traités à proximité ; sur un centre d'enfouissement technique complètement aux normes et qui maintenant valorise les biogaz en les transformant en électricité.

Avec la délibération qui a été adoptée au Bureau, que va-t-il se passer ?

Avec la création de ce centre de transfert des déchets pour la partie Est de notre Communauté Urbaine, on décide tout simplement de mettre fin à cette coopération. De plus, on va accroître le coût de traitement sur ces 45.000 tonnes/an et le coût environnemental avec toutes les nuisances sonores et atmosphériques par un transport routier d'un bout à l'autre du département. Si cela est rationnel...

C'est venu à la Commission que préside Robert Assante, et je crois que c'est lui-même qui l'a indiqué : le mode de transport envisagé serait le ferroviaire. Nulle part cela est mentionné dans le programme technique du projet, un branchement ferroviaire sur ce futur centre de transfert.

Je vous pose la question au-delà du débat politico-politique et des décisions de justice : où est la cohérence dans tout cela Monsieur le Président. Comment voulez-vous que les populations de notre département et notamment de cette partie est s'y retrouvent et puissent penser un seul instant que nous sommes vraiment soucieux des deniers publics avec un développement durable quand sur un même site, puisque le terrain mis à disposition par La Ciotat sera limitrophe de la décharge du Mentaure, nous ne sommes pas capables en tant qu'élus et au niveau des EPCI de prendre une décision commune et de mutualiser nos moyens techniques et nos moyens financiers.

On est dans une situation d'incohérence totale. Je préfère ce débat et voir ce qu'il est encore possible de rectifier pour qu'on puisse offrir une réponse de qualité et durable pour nos populations et pour notre développement durable dans cette partie-là du département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ne vous inquiétez pas Monsieur Bret, nous avons les réponses à toutes vos préoccupations. Je laisse la parole à M. Jacquier.

Monsieur JACQUIER.- Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais répondre à ce qui vient d'être dit par notre collègue Bret.

Je ne vais pas en rajouter par rapport à ce qu'a dit tout à l'heure notre collègue Assante et notre collègue Lapeyre et j'y souscris totalement. Je rappellerai tout simplement qu'en matière de justice et de décisions de justice, la modestie et la prudence sont deux attitudes qui s'imposent.

Nous avons là un jugement du tribunal administratif. Le Conseil Général nous annonce qu'il a fait appel ou qu'il va faire appel, par conséquent, nous devons attendre sereinement la décision de la Cour d'Appel. Cela dit, la décision du tribunal est applicable immédiatement.

Monsieur Bret, les propos que vous avez tenus à ce sujet mériteraient d'être revus et corrigés. Car à la lecture de la motivation de la décision rendue par le tribunal de Marseille, on constate que le tribunal rappelle deux choses essentielles. La première, c'est qu'en cette matière, le Département n'a pas de compétence pour décider. Il n'a de compétence que pour coordonner. Et là, le plan a été sanctionné car il comportait des

décisions alors qu'il ne pouvait que coordonner les décisions prises par les collectivités territoriales.

Le deuxième point important que ce tribunal a retenu, c'était que le plan énumérait quatre collectivités pour situer les stations prévues de tri, méthanisation et compostage. Et le tribunal rappelle les quatre collectivités que ce plan avait retenues, je les cite (et vous allez voir que cette situation est pour le moins étonnante). Il y a tout d'abord, le SAN Ouest Provence, dont on a déjà beaucoup parlé en cette matière, le SAN Ouest Provence étant, si l'on peut dire, le leader de la contestation de la station de Fos. Il y a la Communauté du Pays d'Aix dont la Présidente avait manifesté publiquement son soutien au projet du Département. Il y a également la Communauté de Communes des Baux et Alpilles et enfin, il y a la Communauté d'agglomération du Garlaban et de l'Huveaune...

Monsieur DE GANTES.- Ce ne sont pas des collectivités, ce sont des établissements publics !

Monsieur JACQUIER.- Lisez le jugement du tribunal et vous verrez ce qu'il y est écrit.

Donc je disais qu'il y a également la Communauté d'agglomération du Garlaban, de l'Huveaune et de la Sainte Baume. Le tribunal dit que le plan départemental a localisé sur ces trois collectivités, les unités de traitement du tri, de la méthanisation et du compostage. Mais, aucune de ces collectivités, aucune de ces communes n'a pris de décision pour localiser ces stations de tri. Et le tribunal dit : « avant de dire que les stations seront là, demandez d'abord aux communes intéressées ». Or, aucune de ces communes, je dis bien aucune, n'a situé les stations de tri y compris, Monsieur Bret, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Garlaban.

Vos communes qui apparemment soutenaient le plan du Département, n'ont rien fait pour, en pratique, aider le Département à avoir un plan départemental d'élimination des déchets correct.

Donc, les déclarations sont une chose et les faits en sont une autre. Or, dans les faits, on constate qu'aucune des communes qui composent ces quatre collectivités territoriales n'a pris en charge de situer sur sa commune les stations de tri, de compostage et de méthanisation nécessaires.

(Applaudissements)

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vois que La Ciotat est à l'honneur puisque M. Bret monte souvent au créneau sur les transports, les déchets, l'eau peut-être...

Monsieur BRET.- Je n'ai pas d'ambition à La Ciotat !

Monsieur BORE.- Vous appelez de vos vœux, mais je vous réponds Monsieur Bret. Cela suffit. Car au niveau des déchets, au niveau des transports, au niveau de l'eau, ce ne sont pas vos amis qui ont appelé de leurs vœux le grand service public que vous appelez sur la Communauté Urbaine et sur les villes. Rappelez-vous. Les contrats ont été transférés en décembre 2000. Nous, nous ne sommes arrivés à La Ciotat qu'en mars 2001. Donc, ce grand service public que vous réclamez de vos vœux au niveau des déchets, de l'eau et du transports, vos anciens amis auraient pu le mettre en place à La Ciotat et peut-être cela aurait-il pu être intégré à la Communauté Urbaine. Vos anciens amis s'en souviennent, eux et ils ne montent pas forcément au créneau là-dessus à La Ciotat.

Alors j'espère que vous ne faites pas partie des hommes qui oublient presque tout, excepté d'être ingrat.

(Applaudissements)

Monsieur PEPE.- Monsieur le Président, chers collègues, j'ignore où habite M. Bret, mais je voudrais lui dire que pour ma part, j'habite près de la décharge du Mentaure. Si

vous pensez que cette façon de traiter les déchets est la panacée universelle, je vous invite à venir car l'été, l'air est irrespirable !

Allez en revanche, près des usines d'incinération de troisième génération et vous verrez que l'air est tout à fait respirable. Alors, avant de faire de la politique et de dire n'importe quoi, je suis désolé, mais il faut connaître les problèmes et vivre à proximité des zones de traitement des déchets avant d'en parler.

(Applaudissements)

Monsieur BRET.- Vous irez l'expliquer aux 200 médecins.

Monsieur ASSANTE.- Permettez-moi Monsieur le Président de revenir sur ce que vient de dire notre collègue. On ne peut pas Monsieur Bret faire l'impasse sur un certain nombre de choses dans ce dossier. C'est vrai que nous reprenons deux voire trois fois ce matin le verdict du tribunal administratif sur le plan départemental d'élimination des déchets pensé et voulu par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

On est obligé de s'y arrêter car les propos que vous avez tenus s'inscrivent totalement dans la démarche du Conseil Général qui vient d'être retoquée au tribunal. Vous ne prenez pas acte de la décision qui a été prise, mais vous dites « continuons d'avancer d'une manière différente, ne tenant pas compte des lois et des règlements » alors que vous êtes Sénateur de la République et que vous votez les lois qui s'appliquent à nous aujourd'hui. C'est le premier élément.

Monsieur BRET.- Pas du tout.

Monsieur ASSANTE.- Je vais aborder le deuxième élément. L'intervention de M. Pepe nous permet de nous remettre en tête un certain nombre d'arguments que vous et les vôtres reprenez depuis longtemps en disant : « Traitez vos dossiers dans votre territoire et ne le faites pas dans le périmètre de Fos ».

Monsieur BRET.- J'ai parlé de mutualisation.

Monsieur ASSANTE.- En ce qui concerne le GHB, la réponse pourrait être identique, « ne continuez plus sur la décharge du Mentaure à La Ciotat, mais faites-le dans le périmètre du GHB », puisque c'est l'argument que vous mettez en avant. Troisièmement, vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir une vision départementale de l'élimination des déchets puisque nous avons passé des journées et des journées pour faire passer notre idée qui était celle de la mutualisation du traitement des déchets sur le département des Bouches-du-Rhône. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône n'a jamais voulu intégrer la possibilité de faire quelque chose avec la Communauté Urbaine arguant du seul fait que comme nous voulions in fine sur notre plateau multifilière un incinérateur, nous étions de ce point de vue à rejeter.

On n'intégrait pas que nous mettions sur le périmètre de Fos, une usine de tri sur ordures brutes, que nous installions une plate-forme de compostage, que nous mettions une usine de méthanisation et aussi un incinérateur de 300 000 tonnes.

Nous avons dit, quelles que soient les décisions que vous prendrez sur les autres territoires, que nous pouvons travailler ensemble, nous pouvons mutualiser les coûts et trouver des solutions communes, même s'il y a une partie que nous ne partageons pas. Non, non et non ! On nous a dit : « Je veux mon plan départemental et comme je le veux, je l'aurai », phrase que nous avons entendue par ailleurs à la télévision ces derniers temps.

Le moi a pris le pas sur la réflexion générale en disant : « Je veux mon plan et comme je le veux, je l'aurai ». On ne peut pas passer au-delà des lois. On ne peut pas aller au-delà des réglementations qui s'appliquent à Marseille, sur le département des Bouches-du-Rhône ou ailleurs.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je vais le répéter : les Bouches-du-Rhône ne sont pas une principauté. Les lois et règlements en vigueur dans ce pays s'y appliquent.

Donc, une nouvelle fois, le tribunal nous a donné acte que la décision que nous avons prise était la bonne. Et voulant nous dire que sur un volume de déchets que nous traitons, de 700 000 tonnes, nous avons un petit souci sur 40 000 tonnes, c'est voir par le petit côté du dossier, la totalité de la problématique que nous avons mise en place.

Si vous voulez nous suggérer que nous devons avoir une passerelle avec le GHB pour essayer de faire quelque chose avec leurs déchets qui peuvent éventuellement être intégrés dans notre plate-forme multifilière, je crois que le Président Gaudin n'a jamais exprimé le moindre ostracisme vis-à-vis de qui que ce soit. Que cela soit clairement dit et énoncé : nous nous tenons à disposition pour discuter, échanger, pour fermer la décharge du Mentaure. Car Gérard Pepe et Patrick Boré le rappellent, c'est quand même une verrue qui est installée à cet endroit et pour laquelle s'applique aussi la loi sur la fermeture des décharges.

On pourrait le mettre en application avec la solution qui est la nôtre, en associant le GHB si on le veut. Nous ne sommes pas en situation de pouvoir dire : « sur l'incinération nous allons faire fonctionner au maximum de ses capacités voire au-delà, on va être obligé de etc... ».

Nous sommes en sous-capacité, Monsieur Bret, je vous l'ai dit vingt fois. Nous produisons 700 000 tonnes de déchets sur la Communauté Urbaine et l'incinérateur est dimensionné à 300 000 tonnes. Dans tous les cas, nous ne pourrions pas accueillir des déchets qui n'ont préalablement pas été triés, valorisés et compostés. Nous ne pouvons traiter que ces déchets-là. Nous ne sommes pas en situation de sur-capacité où nous aurions besoin de tonnages par ailleurs.

En revanche, nous avons une cohérence sur ce dossier. Nous avons une continuité de positionnement et nous sommes aujourd'hui validés par la France et par l'Europe. Quand vous dites que l'on pourrait remettre en cause ce dossier, certains disent qu'il faudrait faire un moratoire. Depuis 1997, j'entends sur les rangs du Parti Socialiste et du Parti Communiste : « Il faut faire un moratoire ». 1997-2002, nous n'y pouvions rien. Le Président Gaudin a rencontré à plusieurs reprises Mme Voynet pour évoquer cette question. M. Jospin avait tout loisir de décider ce qu'il voulait, mais en 5 ans, on n'en a pas entendu parler. On reprend de nouveau avec les différents Ministres qui se sont succédé. J'ai été reçu par la Commission Européenne en la matière et il n'est pas question de faire un moratoire.

Aujourd'hui, la solution qui vient d'être trouvée par le Président du Conseil Général pour essayer de sortir des cordes dans lesquelles il se retrouve aujourd'hui pour son plan d'élimination des déchets qui a été annulé consiste à dire qu'il va envisager un moratoire. Pour les futures installations ? Parce que le moratoire ne s'applique jamais aux installations en cours.

Et comme le Président du Conseil Général l'a dit, dans tous les cas, celui-ci est en train de se terminer et il fonctionnera.

A un moment donné, participons tous autour de la table à cette solution exemplaire que nous mettons en place qui est aujourd'hui débattue sur le plan national, qui est reprise sur le plan national pour en faire exemple. Essayons de voir ensemble comment on peut améliorer ce dispositif, mais de grâce arrêtons de nous proposer des polémiques politiciennes qui aujourd'hui n'intéressent plus personne puisque la Communauté Urbaine a une solution et une bonne solution pour traiter ses déchets.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais remercier Robert Assante de son implication depuis plusieurs années dans ce dossier.

Monsieur Bret, vous nous dites que l'on a mis les collectivités territoriales devant le fait accompli ; vous savez bien qu'il y a eu des enquêtes publiques. Vous savez bien que

M. Assante a accepté d'aller se faire invectiver devant 700 ou 800 personnes, ce qui n'était sans doute pas un moment agréable et que beaucoup d'autres élus n'auraient sans doute pas assumé.

Nous avons essayé de trouver une solution et permettez-moi de vous dire que même la campagne électorale, ce n'est pas la guerre et nous continuons de temps à autre à parler, même si nous sommes d'opinion politique différente. Souvent, le Préfet Frémont, le Président Guérini et moi-même avons parlé de cette difficulté de traiter les déchets. Et le Préfet Frémont disait à M. Guérini qu'il fallait qu'il mette l'incinérateur dans son plan sinon, ce dernier ne pourrait pas être accepté. Le Préfet Frémont, que nous respectons tous et qui avait une liberté de langage vis-à-vis de tout le monde, et qui était au service de l'intérêt général l'a dit plusieurs fois devant moi à M. Guérini. Sauf que M. Guérini faisait des pages entières de publicité dans les quotidiens : « *Non, non et non à l'incinération !* ». C'est une campagne dont on ne peut pas dire qu'elle n'ait pas été menée.

Nous n'avons jamais été acharnés sur l'incinération puisque nous avons accepté le tri, la méthanisation, le compostage, mille et une choses. Nous disions que nous pouvions peut-être associer à la fois l'enfouissement des déchets, ce qui était la thèse du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et brûler en partie les déchets, ce qui était notre solution.

Dans le passé, les Maires successifs avaient soit ignoré ce problème, soit n'avaient pas réussi. A l'heure actuelle, mes chers collègues, le vrai problème, c'est qu'avec la Communauté Urbaine, 1200 tonnes d'ordures ménagères partent tous les jours pour Entressen. Malgré les efforts que M. Lapeyre a souligné, 55 millions que nous avons alloués à la décharge d'Entressen afin de la réhabiliter, cela n'était que justice car ce n'est ni à la commune de Saint Martin de Crau ni à celle d'Istres de supporter les désagréments d'une décharge, sauf que cette décharge existe depuis toujours. Aujourd'hui, les directives européennes et l'Etat français nous disent qu'il faut la fermer. Alors s'il faut la fermer, comment règle-t-on le problème des 1200 tonnes d'ordures ménagères par jour accumulées à un endroit ? S'il y avait pu avoir entente, on aurait pu enfouir une partie et brûler l'autre. Sauf que pour enfouir, c'était bien gentil de nous le dire par des pages entières de publicité payées par le contribuable, mais la réalité, Maître Jacquier vient de vous la dire.

Ne contestons pas le terme « communes » ou « EPCI ». Aujourd'hui, les communes sont à l'intérieur des EPCI et cela veut dire la même chose ! Vous n'êtes pas capable de nous présenter une seule commune sur 120 dans le département des Bouches-du-Rhône qui accepte volontiers d'enfouir les déchets.

Il y a des communes qui ont déjà ce genre d'installation et ces communes-là les gardent et essaient de les améliorer d'une manière ou d'une autre. L'argumentation de M. Bret vient d'être démontée par Robert Assante.

Monsieur Bret, vos amis du GHB vont mettre leurs ordures ménagères dans une commune qui n'appartient pas à leur périmètre.

Monsieur BRET.- Comme vous avec Fos !

Monsieur LE PRESIDENT.- Non pas comme nous. Faut-il encore une fois vous le rappeler ? A 10 kilomètres de Fos sur Mer, à 5 kilomètres de la ville de Port Saint Louis du Rhône, nous allons faire une usine ultra-moderne et si à Marseille, nous avons eu un terrain à 5 kilomètres des habitations, nous l'aurions tenté à Marseille. Mais nous ne faisons pas un crime de lèse-majesté sur un site qui appartient à l'Etat, qui est géré par le Port Autonome, avec lequel, après délibération et vote, nous avons obtenu un bail emphytéotique dans les règles.

Vous pensez bien, mes chers collègues, que je suis personnellement très attentif, même si Robert Assante connaît le dossier mieux que moi, aux délibérations que l'on prend. Car à la moindre occasion, on peut essayer de casser notre dossier. D'ailleurs, maintes fois, cela a été tenté, jusqu'au lys dans la vallée... Tout avait été préparé pour nous

empêcher et quelles solutions avez-vous ? Nous serions très intéressés aujourd'hui de savoir ce que l'on peut faire de ces 1200 tonnes d'ordures ménagères.

Comme disait M. Frémont, « *elles ne sont ni de Droite, ni de Gauche, les ordures ménagères, elles sont devant nous* ». Il faut bien que nous ayons du courage, car il s'agit bien de courage. Vous pensez bien que de voir brûler mon effigie à Fos sur Mer ne me plait pas beaucoup, ni de voir des médecins manifester. Mais il y en a autant de grands professeurs de Médecine qui nous disent que bien entendu, cela ne portera pas atteinte à la santé.

Croyez-vous que nous sommes capables d'entreprendre la construction d'une usine de traitement des déchets, si elle devait porter atteinte à la santé des gens ? Mais pour qui nous prenez-vous ? Quand vous affirmez ou faites affirmer par le Maire ou par d'autres, que nous porterions atteinte à la santé des gens... l'usine est en construction, elle ne peut pas porter atteinte à la santé des gens comme des médecins ont voulu le dire il y a 48 heures. La vérité est qu'il y aura tous les moyens de contrôle, à tout moment en permanence pour vérifier que cela ne porte pas atteinte à la santé des gens.

C'est cela qui me blesse le plus. C'est cela, le reste, c'est de la procédure. Nous savions bien que ce dossier serait difficile à régler. Nous sautons les obstacles les uns après les autres. Et pour moi, c'est un peu plus difficile que si c'était Guy Drut qui devait sauter les haies. Lui, il savait le faire, moi c'est un peu plus difficile.

Mais nous nous appliquons. Et bien entendu, nous sommes heureux lorsque, en plus de nos juristes, les juristes membres de la Communauté Urbaine s'intéressent à cela et voient bien que nous respectons les règles et les lois. Voilà ce que nous avons fait jusqu'à présent. Cela prend une dimension toujours politique.

Le Conseil Général croyait qu'il arriverait à imposer son plan. M. Frémont lui disait à l'époque : « *Vous n'y arriverez pas* ». Et d'ailleurs, j'ai observé récemment que même le Président du Conseil Général disait : « *Si l'incinérateur est fait, bien entendu, dès lors qu'il sera fait, on s'en accommodera* ».

Nous avons tout prévu : le recyclage, la méthanisation et tous les moyens les plus modernes.

Vous nous auriez fait d'autres difficultés si l'on avait choisi Suez comme délégataire à l'époque. Mais la Commission de délégation de service public a choisi des Espagnols que l'on ne connaissait pas et dont on nous a toujours dit qu'ils étaient les meilleurs. C'est pour cela que la Commission a fait ce choix.

On peut tout dire dans la période dans laquelle nous entrons. Revenons au principe de réalité. Discuter avec le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône ne me pose pas de problème, nous en avons l'habitude. Par conséquent, si l'on peut trouver des solutions qui rapprochent les points de vue, nous sommes d'accord. Mais quand on veut nous donner des leçons Monsieur Bret, alors on fait très attention aux exemples que l'on choisit. Et M. le Maire, Conseiller Général de La Ciotat et notre collègue Gérard Pepe qui est habitué à suivre ces dossiers, viennent de vous faire la démonstration que la décharge du Mentaure n'est pas, elle non plus, sur le territoire du GHB, mais sur une commune de Droite. Et pourtant, tout le monde s'en accommode et c'est même moi qui incite le Maire de temps à autre, alors qu'il en a assez, à étendre un peu. Il n'en a pas envie et il me le dit. J'essaie de trouver une solution. Ce n'est pas l'incinérateur de Fos qui règlera tout, mais sur ce dossier, dès le départ, nous n'avons pas dissimulé ce que nous voulions. Nous n'avons pas triché alors que les obstacles divers et variés ont été multipliés et que nous allons toujours dans le même sens. Cela n'exclut pas que si l'on peut trouver aussi d'autres solutions dans le nouveau plan de traitement des déchets que nous n'y serons pas sensibles.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, après les décisions qui sont intervenues encore récemment et qui ont fait l'objet de notre débat aujourd'hui.

(Applaudissements)

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 002-08/10/07 CC - Redevance spéciale des plateformes - Modification des règles de facturation et actualisation des conditions tarifaires

DTD 07/134/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 003-08/10/07 CC - Règlements des services de l'eau et de l'assainissement de Gémenos - Modification

DEA 07/187/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 004-08/10/07 CC - Règlements des services de l'Eau et de l'Assainissement à Plan de Cuques - Modification

DEA 07/183/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 005-08/10/07 CC - Contrat d'affermage du service public de l'assainissement de la commune de Gignac-la-Nerthe n°06/187 - Fixation du montant de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) et de ses modalités de versement et de révision.

DEA 07/178/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 006-08/10/07 CC - Prise en compte de l'inflation dans la part communautaire des tarifs eau et assainissement au 1er janvier 2008

DEA 07/215/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 007-08/10/07 CC - Ajustement des Autorisations de Programme relatives à des opérations prévues sur le budget Eau

DEA 07/194/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 008-08/10/07 CC - Dilatation de la canalisation AEP du quartier du Jaï route de la Plage à Marignane - Affectation d'une Autorisation de Programme.

DEA 07/202/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 009-08/10/07 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur les budgets eau et assainissement.

DEA 07/174/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 010-08/10/07 CC - Dégrevement sur factures d'eau 2006 suite à des fuites sur les installations privées sur la commune de Plan de Cuques

DEA 07/146/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 011-08/10/07 CC - Approbation de la décision de confier, au Commissariat aux ventes des domaines, l'organisation d'une vente aux enchères d'engins de collecte des déchets et de propreté.

DMG 07/143/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 012-08/10/07 CC - Réforme d'engins, de poids lourds et de véhicules inférieurs à 3.5 tonnes de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

DMG 07/142/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 013-08/10/07 CC - Acquisition de conteneurs - Approbation de l'augmentation de l'Autorisation de Programme

DPU 07/121/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

DPEA 014-08/10/07 CC - Approbation de la modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le territoire de Gignac-la-Nerthe.

DUFHURBA 07/299/CC

Monsieur ASSANTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOIRIE - SIGNALISATION

VOI 001-08/10/07 CC - Pôle transport Marseille Saint Charles à Marseille (1er et 3ème arrdts) - Contrat de modernisation n°01/241 des transports collectifs urbains relatifs aux aménagements liés à l'intermodalité du pôle - Approbation de l'avenant n°2.

DIFRA 07/235/CC

Monsieur TALAZAC.- Il s'agit de repousser un délai au 31 décembre 2007 pour conserver le bénéfice d'une subvention de l'Etat.

Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 002-08/10/07 CC - U 470 - Voie de liaison entre le boulevard Pinatel et le chemin des Sables Jaunes à Marseille (12ème arrdt) - Revalorisation et affectation de l'Autorisation de Programme

DIFRA 07/244/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 003-08/10/07 CC - BOULEVARD URBAIN SUD- Déclaration d'intention de recourir à la procédure de contrat de partenariat pour la réalisation de la section entre la traverse Parangon et l'échangeur Florian: Engagement de la phase d'évaluation préalable

DIFRA 07/273/CC

Monsieur TALAZAC.- Il ne s'agit pas de prendre avec ce rapport la décision définitive d'engager une procédure de partenariat public privé pour le boulevard urbain sud. En revanche, l'idée de cette procédure étant nouvelle, encore faut-il évaluer quelles sont les conséquences de cette procédure au cas où le Président déciderait de le proposer à cette assemblée. Pour cela il faut manifester notre intention de recourir à cette procédure. Il y a eu un avis favorable unanime de la Commission à l'exception d'un refus de vote.

Madame PALLOIX.- Monsieur le Président, mes chers collègues Il s'agit, avec cette délibération d'approuver une déclaration d'intention de recours à la procédure d'un partenariat public privé, pour la continuité du boulevard urbain sud, sachant que depuis 12 ans, seuls 600 mètres ont été réalisés sur les 8.5km prévus, Boulevard Jourdan Barry, pour faire plaisir au Président car il aime ce nom.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous interromps trente secondes. Il s'agit d'une bourgeoise marseillaise – d'ailleurs certaines personnalités de Gauche fréquentent beaucoup les bourgeois, parfois plus que moi – qui a fait cadeau de 12 millions de francs de faïences provençales à la Ville de Marseille. Ses enfants viennent d'offrir, il y a un an, un bréviaire du quinzième siècle avec des enluminures dont on dirait qu'elles ont été imprimées la veille. C'était une grande dame. Elle avait un beau chignon, elle était belle mais elle a surtout été généreuse pour la Ville de Marseille.

Madame PALLOIX.- Je savais que je vous donnais une tribune en parlant d'elle. Je reste pourtant perplexe ; car nous votons tout juste aujourd'hui une simple déclaration d'intention avant toute décision de principe et un quotidien local, en date du 28 septembre, a déjà fait annoncer, par la Communauté Urbaine et la Ville de Marseille, son inauguration à la mi-2013 ! Le temps d'un 3^{ème} mandat que vous sollicitez, Monsieur le Président.

Il ne faudrait pas, Monsieur le Président, que l'intention que vous nous demandez d'approuver, se résume à un effet d'annonce, bien opportun à six mois des élections municipales.

Car l'urbanisation réalisée et à venir dans ce secteur, notamment avec la ZAC Régny, augmente de manière importante la population de ces quartiers. Et comme parallèlement, vous avez renoncé au prolongement du métro jusqu'à St Loup, il est clair que l'infrastructure vouée aux déplacements n'est pas du tout à la hauteur du développement de ces quartiers.

Attention, le boulevard urbain sud tombe presque, même si c'est une image, dans la mer ! Entre la Vieille Chapelle et la Pointe Rouge avec un prolongement jusqu'à Callelongue, on sait très bien que les week-ends et même la semaine, il y a de gros problèmes de circulation. Il est donc urgent que ce boulevard urbain sud puisse voir le jour. Il peut, en effet, être un moyen multimodal de désenclaver ce secteur. Car nonobstant ce qu'a dit le Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, les quartiers sont malades des déplacements urbains. Nous devons donc associer tous les modes de déplacements dont les transports collectifs en site propre et les modes de transports doux comme les pistes cyclables. Mais pour l'instant, les 600 mètres ne donnent pas l'aspect de toute cette procédure et de tout ce processus.

Sur le partenariat public privé, nous ne pouvons que partager la démarche d'évaluation préalable qui nous est proposée. Car d'une part nous serons vigilants pour que l'analyse comparative entre les différentes options possibles de réalisation du boulevard urbain sud, nous permette d'éviter toutes les dérives financières possibles, dans ce genre de contrat. D'autant qu'à ce jour, d'après votre rapport le coût du projet est déjà évalué à environ 250 millions d'euros.

Et, vous le savez si ce genre de contrat peut être un accélérateur de projet, il coûte aussi très cher à la collectivité qui doit rembourser sous la forme d'un loyer. Etant bien entendu pour nous, que tout nouveau péage urbain est à exclure pour nos concitoyens.

D'autre part, et cela va de pair avec une bonne contractualisation financière, nous serons attentifs et force de proposition, si on nous en laisse les moyens, pour que la qualité du projet retenu réponde bien au triptyque déplacements/urbanisme/environnement. Et dans le cadre de l'environnement, je serais tentée de vous proposer de le faire dans une haute qualité environnementale.

Avec toutes ces précisions et ces réserves, nous voterons ce rapport d'intention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ah, Mme Palloix est adorable ! Elle a déjà fait la même démonstration devant le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Elle bénéficie d'un courant de sympathie extraordinaire avec le Député Maire de l'endroit et par conséquent nous sommes toujours très attentifs aux remarques de Mme Palloix.

C'est bien le sens de la délibération d'aujourd'hui. S'il advenait que, ayant examiné cela, nous nous rendions compte que ce n'est pas l'intérêt de la collectivité territoriale, nous ne le ferons pas. Sauf que l'on ne peut pas nous en demander toujours plus. Il faut bien trouver les financements. J'espère obtenir quelques crédits supplémentaires de l'Etat sur la L2. Mais le chantier le plus cher du monde et le plus long du monde, il ne faut pas que nous le reproduisions plusieurs fois dans cette ville, nous n'en avons pas les moyens et ce n'est pas digne des élus, quels qu'ils soient.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, je voudrais nous féliciter les uns et les autres à cet instant d'engager notre Communauté Urbaine sur le long chemin certes de la réalisation au moyen d'un PPP du boulevard urbain sud.

En effet, c'est un vieux serpent de mer, sur lequel, les Maires successifs pendant plus d'un demi-siècle ont chevauché. Et jamais rien n'a été réalisé.

C'est vrai qu'aujourd'hui, ce que les uns et les autres ont espéré, vous, Monsieur le Président et nous, allons le réaliser. Alors, Madame Palloix, vous avez, comme cela est à la mode dans votre parti, des réserves.

Monsieur BRET.- C'est une intention.

Monsieur TEISSIER.- Oui, mais quelquefois, l'intention vaut l'action et nous allons vous le démontrer.

Il faut faire 8 kilomètres et demi de cet arc de cercle pour venir joindre les quartiers Sud depuis la Vieille Chapelle jusqu'au pont Florian, moyen d'échange entre l'autoroute d'Aubagne et la L2 que nous attendons depuis longtemps mais qui tout doucement avance et le désenclavement des quartiers Sud.

Vous n'avez pas tort de dire qu'un grand nombre de logements sont prévus, des centaines et des centaines de logements à Saint Loup, à Régnny et il est tout à fait indispensable de réaliser cette voie. Et c'est donc en vertu d'un principe de réalité que le Président et sa majorité ont défendu ce principe du partenariat public privé. Car nous n'avons pas d'autres solutions, soyons clairs. Je ne vais pas paraphraser un Premier Ministre célèbre pour dire que les difficultés financières sont là. Et il serait vain de promettre que nous pourrions autofinancer ce boulevard urbain sud car il n'y a aucune aide financière quelconque d'aucune autre collectivité.

En conséquence de quoi, ce système qui va permettre à une entreprise ou un groupement de banques, de réaliser en nos lieux et places cette voie me paraît tout à fait opportun.

Il me serait aussi agréable de dire que j'ai entendu et lu ce matin que le porte-parole du parti socialiste disait semble-t-il que les moyens que nous proposons étaient dignes de Bogota. Je trouve que pour l'internationalisme, c'est en prendre un coup. Je pensais que dans ces partis, on était plus solidaire.

Car effectivement, Madame Palloix, il y aura des voies accessibles aux véhicules, des voies en site propre, montantes et descendantes, mais également, et vous ne devez pas faire suffisamment de vélo, des pistes cyclables. Je les ai empruntées sur le boulevard urbain sud et il y en aura tout le long, c'est-à-dire sur les 8 kilomètres. Sur ces voies en site propre, bien entendu nous aurions préféré un métro mais s'il est financé à 3% par l'ensemble des autres collectivités locales, nous n'y arriverons jamais.

Alors, Madame Palloix, j'applique un vieux principe qui dit que le mieux est l'ennemi du bien. Aujourd'hui, le mieux, le réalisme est de passer à ce qui est le moins cher. Et le moins cher, c'est un busway. Qu'est-ce que c'est ? C'est comme un tramway qui n'aurait pas de rails. Cela coûte moins cher, cela a tous les avantages, cela ne pollue pas, ni olfactivement, ni phonétiquement. C'est surbaissé pour les personnes âgées. Cela se régule comme un métro. Cela ressemblerait à un métro, mais ça ne l'est pas vraiment car cela circule en surface. Et lorsque nous savons que le coût d'un kilomètre de métro vaut quatre fois plus cher qu'un kilomètre de tramway, là encore, nécessité fait loi puisque nous ne pourrions pas aller de l'avant dans cette ville sans avoir des moyens de déplacement souples, modernes, confortables et rapide.

Je voudrais en revenir au porte-parole du parti socialiste qui ce matin a dit que nous prenions l'exemple de Bogota. Je ne connais pas Bogota, mais ce doit être une très belle ville. Il ne doit pas bien savoir qu'en France, trois communes sont dotées du busway : Lyon, Clermont-Ferrand et Nantes et ces trois villes sont toutes socialistes. Alors, avant d'aller voir si loin, il devrait regarder ici.

Voilà ce que je souhaite dire Monsieur le Président et je rajoute que vous avez bien fait avec M. Talazac de nous engager sur cette voie qui j'espère est prometteuse et permettra de réaliser cet ouvrage qui est absolument indispensable pour l'ensemble des Marseillais.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ma première remarque sera de dire que nous allons voter cette délibération parce qu'il nous semble que tous les moyens possibles pour une réalisation utile méritent d'être soutenus par notre vote.

Ceci dit, si le mois d'octobre a été favorable à votre deuxième dauphin, M. Teissier, en matière de réalisation, puisqu'il a obtenu que vous changiez d'avis sur les calanques et qu'aujourd'hui, il obtient que vous consacriez le principe de ce boulevard urbain sud, je voudrais ajouter quelques précisions.

Premièrement, en votant ce rapport, nous votons simplement une étude financière et à ce sujet je trouve peu souhaitable, que ce soit des fonctionnaires, que ce soit le secrétaire général de la Ville de Marseille ou le directeur général des services de la Communauté Urbaine qui s'expriment sur les délibérations que nous avons à prendre avant qu'elles ne soient prises.

Lorsque je lis dans la presse, *La Provence* en particulier, que le PPP coûterait 3 ou 4% de moins que les crédits et les emprunts classiques, je pense que le secrétaire général de la Ville de Marseille dit une chose qui n'est pas exacte et nous aurons l'occasion de le constater.

Je vous rappellerais, Monsieur le Président, qu'en matière de finances publiques, dont on ne peut pas dire que ce soit votre principale qualité, vous avez toujours dit que vous vous félicitez grâce à Bernard Jacquier, d'avoir évité les METP à la Région. Je vous l'ai entendu dire plus de 5 ou 6 fois. Et je pense que si on regarde de près ce qu'est un PPP et qu'on le compare à un METP, il faut beaucoup d'attention pour être sûr que ce ne soit pas la même chose.

De ce point de vue, Monsieur le Président, je trouve que votre idée de proposer une étude est particulièrement adaptée, bien qu'elle soit la conséquence de la législation.

(Brouhaha)

Mes chers collègues, il n'est pas possible de faire un PPP avant d'avoir voté ce genre de délibération.

Je dirai enfin qu'au 31 décembre de cette année, vous laisserez 1,242 milliard d'euros d'autorisations de programme à financer. Avec cette délibération, nous envisageons de dépenser 250 M€ de plus, soit une augmentation du stock de 20%

Alors, Monsieur le Président, je dirais simplement que le problème des finances publiques et de celles de notre Communauté Urbaine mérite bien d'être revu. En effet, il n'est plus possible, lorsqu'on a besoin d'une délibération qui fasse penser aux gens que peut-être ce boulevard urbain sud va être réalisé, de voter ces choses-là sans avoir sérieusement l'argent pour le faire.

En effet, qui peut dire aujourd'hui que nous pourrions financer réellement 1.5 milliard d'investissement par quelque procédé que ce soit. Car Monsieur le Député Maire Teissier, je constate simplement que ce soit par un PPP ou par un emprunt, les contribuables finiront bien par payer les travaux. Et en réalité, ce que nous sommes en train de faire, c'est décider du principe de 250 millions d'euros de dépenses de plus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je dirais à M. Bernardi que nous sommes toujours très attentifs aux remarques qu'il peut formuler et toujours avec une oreille bienveillante car nous ne sommes pas à l'abri de critiques ou nous ne refusons pas toutes les suggestions qui peuvent être formulées.

Vous connaissez ma prudence. Il est exact qu'en d'autres circonstances et dans d'autres assemblées, j'ai refusé sur les conseils éclairés et très fermes de mon ami Bernard Jacquier d'entrer dans une procédure dite du METP qui s'est appliquée dans la région parisienne au moment de l'entretien et de la construction des lycées et qui a conduit à ce que l'on sait. Ça n'est pas le cas dans la gestion de la Région PACA dans les 12 années où avec des hommes comme Bernard Jacquier et d'autres, j'ai pu présider et diriger cette région et je m'en suis félicité.

Je prends comme un compliment, Monsieur Bernardi, le fait qu'après 12 années de présidence à la Région et 12 années de présidence à la Ville de Marseille, nous n'ayons pas eu un scandale, une affaire. Nous n'avons pas eu à comparaître devant la justice pour légitimer ce que nous avons fait. Et pour ma part, pour le Premier Adjoint, pour les parlementaires qui m'accompagnent dans ce combat politique et tous les autres élus ici à mes côtés à la Communauté Urbaine, croyez-moi, c'est une grande satisfaction.

Dans toutes les villes, j'ai observé que les Maires retiraient des délégations à leurs adjoints. Moi, je n'ai pas eu à faire cela. Pendant la durée de mon mandat, peut-être une seule fois à la Ville de Marseille, sur 27 adjoints au Maire et sur une dizaine de conseillers municipaux délégués. Alors de ce côté-là, je le prends plutôt comme un compliment.

Pour le reste, c'est une précaution. M. Talazac, avec le talent qui le caractérise, vous l'a expliqué. M. Teissier, a renchéri avec le même talent. Et il vous dit que si l'on ne fait pas cela, on n'y arrivera jamais. Vous pouvez ironiser sur le boulevard Jourdan Barry, mais nous avons fait d'autres élargissements et d'autres constructions dans tous les domaines.

Aujourd'hui, je crois que nous prenons toutes les précautions. Nous allons estimer cela. Si nous voyons que ce n'est pas dans l'intérêt de la Communauté Urbaine, nous ne le ferons pas. Mais M. Teissier avait raison de vous dire qu'il faudrait peut-être que d'autres collectivités territoriales qui ont des ressources financières considérables par rapport à la Ville de Marseille et par rapport à la Communauté Urbaine soient un peu plus généreuses dans les réalisations.

C'est une période où l'on promet beaucoup. Nous avons essayé de ne pas promettre. Nous prenons toutes les précautions nécessaires et de ce côté-là, les remarques que vous formulez, nous les acceptons bien entendu, celles de Mme Palloix également. Si cette étude montre que ça n'est pas intéressant pour la Communauté Urbaine, nous ne le ferons pas. Pour le reste, je n'ai pas voulu vous faire une énumération. Mais je souhaite que l'on vote le budget de la Communauté Urbaine avant les élections afin que les choses soient claires. Je n'entends pas dire que notre institution a été mise en place en 2000 et réinstallée en 2001 et qu'elle n'a que 7 ans, pendant que les autres ont des décennies d'existence.

Ce matin, je lisais dans une interview de M. Jack Lang, il n'est pas normal que le Sénat appartienne toujours en majorité aux formations politiques dites de Droite. Cela vous étrangle au Conseil Général des Bouches-du-Rhône depuis 50 ans que ce soit toujours la même majorité ? Je ne vous l'ai jamais entendu dire. Nous verrons sur les majorités et sur le reste ce qu'il y a lieu de faire. En tout cas, il sera fait un bilan très net, très précis de nos finances avant la fin de ce mandat à la Ville de Marseille et à la Communauté Urbaine et ainsi, vous aurez tout le temps de dire tout le bien que vous pensez de ma gestion !

(Applaudissements)

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 004-08/10/07 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la parcelle cadastrée BZ 682 située sur le chemin Charré à La Ciotat

DIVOIAG 07/329/CC

Monsieur TALAZAC.- Il s'agit simplement sur ce rapport ainsi que sur les 6 rapports suivants de déclasser de la voirie communale des parties qui ne sont pas bien entretenues tout simplement parce que suite à des opérations diverses, elles ne sont plus accessibles. Donc, au lieu de les garder en l'état, ou plutôt en mauvais état, soit on les cède, soit on les réintègre dans notre voirie et on les entretient.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ajoute qu'à l'entrée de nos autoroutes, tout devrait être nettoyé par la DDE. Mais quand on entre dans Marseille, notamment par l'autoroute Nord, c'est ahurissant de saleté. Nous avons déjà fait des opérations coup de poing en participant financièrement (Ville de Marseille, Communauté Urbaine et Etat). Je vais renouveler cette proposition au directeur de la DDE. Il est inacceptable que l'on puisse voir cette saleté que la DDE n'est pas capable d'enlever lorsqu'on entre dans Marseille. Nous avons quant à nous assez d'autres problèmes dans le domaine de la propreté.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 005-08/10/07 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la parcelle cadastrée BX 682 située sur le chemin des Plaines Baronnes à la Ciotat

DIVOIAG 07/333/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 006-08/10/07 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire rue du Commandant Rolland à Marseille (8ème).

DIVOIAG 07/344/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 007-08/10/07 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire de volumes en tréfonds rue Louis Rège et traverse des Juifs - ZAC du ROUET à Marseille (8eme arrdt)

DIVOIAG 07/354/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 008-08/10/07 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire d'un talus situé rue Marc Poggi - à Chateauneuf-Les-Martigues.

DIVOIAG 07/358/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 009-08/10/07 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie de la rue de la Caravelle délaissée à Marseille (3ème arrondissement).

DIVOIAG 07/370/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 010-08/10/07 CC - Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie désaffectée de la traverse du Prieur - quartier Saint Louis - Marseille 15eme

DIVOIAG 07/347/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 011-08/10/07 CC - Transfert en pleine propriété de voies à Marignane à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant n°1 au procès verbal de transfert initial n°02-1274

DIVOIAG 07/356/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 012-08/10/07 CC - Aménagement de l'entrée route de la Télévision à partir de la RN 8 à Septèmes les Vallons. Procédure de déclaration d'utilité publique - demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

DUFH 07/389/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

VOI 013-08/10/07 CC - Euroméditerranée à Marseille (2ème arrdt) - Axe littoral sens Nord/Sud - Revalorisation de l'Autorisation de Programme.

DIFRA 07/433/CC

Monsieur TALAZAC.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

TRANSPORTS

TRA 001-08/10/07 CC - Délégation de service public à l'organisation de transports publics collectifs de voyageurs sur les communes de La Ciotat - Ceyreste - Approbation de l'avenant n° 2

DITRA 07/373/CC

Monsieur MUSELIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

TRA 002-08/10/07 CC - Euroméditerranée à Marseille (2ème arrdt) - Réalisation du parc de stationnement du J4 - Approbation d'une convention de financement entre l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

DIFRA 07/232/CC

Monsieur MUSELIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

TRA 003-08/10/07 CC - Opération LOREIV - Contrat de modernisation des transports collectifs urbains conclu entre l'Etat et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant n° 2

DITRA 07/369/CC

Monsieur MUSELIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

TRA 004-08/10/07 CC - Approbation de la convention de mandat de collecte des fonds pour l'encaissement des sommes dues par les usagers du service "Le Vélo"

DITRA 07/368/CC

Monsieur MUSELIER.- Nous sommes les seuls en France à avoir le reversement de la totalité des recettes à la Communauté Urbaine. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

TRA 005-08/10/07 CC - Approbation des modalités d'application du dépôt de garantie - Location de vélos en libre service sur le territoire de Marseille

DITRA 07/367/CC

Monsieur MUSELIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

TRA 006-08/10/07 CC - Approbation du principe de gratuité de 1000 abonnements "Le Vélo" longue durée à l'occasion du lancement du service "Le Vélo"

DITRA 07/403/CC

Monsieur MUSELIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Faites un point sur les vélos.

Monsieur MUSELIER.- Je ne sais plus quoi répondre car tout le monde vote la totalité des rapports en Commission, il n'y a plus d'opposition nulle part.

Monsieur le Président, je peux vous dire que finalement, cette séance est un succès total pour vous. Le budget supplémentaire a été voté. En ce qui concerne le développement de la RTM et l'aménagement des transports publics, c'est un succès pour le tramway et pour la RTM, c'est plus 9.5% pour juillet et août. Il y a une adhésion au projet puisque finalement, même le personnel ne fait plus grève. Sur l'emploi, c'est un succès total puisque qu'avec les zones franches en 10 ans, ce sont plus de 11 000 emplois qui ont été créés. Sur la ville de Marseille, près de 5000 emplois sont créés tous les ans. Nous avons

ramené le taux de chômage à 11.4%. Je pense que c'est un succès total en tant que gestionnaire.

Ensuite, je vois que nous avons des surprises agréables. Car sur le plan départemental d'élimination des déchets, c'est un rejet sur le fond mais aussi de la part des Maires des communes qui ont rejeté la totalité du plan d'élimination des déchets de M. Guérini.

Sur le plan politique, c'est également un succès car vous avez les candidats déclarés qui sont toujours absents et les candidats autres qui sont toujours présents pour essayer de se faire remarquer pour être retenus. C'est intéressant. On voit d'ailleurs, que c'est à un tel point que vous avez M. Bret, tout seul sur son banc et personne ne veut lui parler.

Monsieur Dutoit, vous êtes encore avec quelques uns d'entre vous, c'est bien mais j'aurais aimé que vous me donniez une réponse sur la desserte des quartiers Nord, cela aurait été plus efficace et votre remarque est inopportune.

Finalement, Monsieur le Président, nous avons eu un très grand succès ce week-end avec nos 6 matchs de rugby. On a parlé de nos budgets, on a parlé de nos projets, mais il faut parler aussi des résultats qui sont en marge.

Avec 6 matchs dont deux quarts de finale, nous avons accueilli entre 400 000 et 500 000 personnes. Cela va ramener 500 millions d'euros sur la ville. 35% d'étrangers sont venus pendant cette période. La totalité de l'aire métropolitaine se trouve dans une situation beaucoup plus favorable dans le cadre de son rayonnement et les milliers d'heures d'antenne et les milliers de lignes qui ont été écrites sur Marseille et sur le rugby démontrent que le peuple de Marseille a très bien accueilli les manifestations de rugby et que cet accueil est tout à fait remarquable et remarquable, ici à Marseille, en France ou à l'international.

Monsieur le Maire, bon anniversaire.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur Muselier vient de faire une petite provocation, je suis bien obligé de répondre. Au Conseil Municipal où le temps de parole est bridé, je n'ai pas pu intervenir et certains propos ont été rapportés dans la presse. Je me permets donc de faire une réponse à M. Muselier concernant la question de la desserte des quartiers Nord.

Vous avez dit au Conseil Municipal, Monsieur Muselier et vous ne l'avez pas évoqué ici, qu'il fallait choisir entre un tramway qui pouvait monter jusqu'à Saint Antoine voire Septèmes-les-Vallons et le métro qui était annoncé par la proposition d'un candidat à la Ville de Marseille. Je crois Monsieur Muselier qu'il faut être sérieux. Cet argument n'est pas valable. Il faut pour les quartiers Nord de Marseille peut-être aussi pour les quartiers Sud, une démultiplication des modes de transports collectifs en site propre, peut-être busway ou en tout cas tramway, c'est certain, et métro.

Vous nous avez accusé au Conseil Municipal de ne pas être cohérents. Mais en fait, si j'ai bien entendu votre argumentation pour le centre-ville et le péri-centre, le doublage du métro par le tramway ou du tramway par le métro ne vous pose aucun problème. Pour quelles raisons faudrait-il que cet argument que vous avez développé au Conseil Municipal de Marseille, soit valable pour le centre-ville et pas valable pour les quartiers Nord ? Donc, Monsieur Muselier, un peu de cohérence dans vos propos.

Ensuite, en ce qui concerne le choix du tracé, je vous l'ai dit. Je vous ai remis un document officiel de concertation que nous avons élaboré en concertation avec la population des quartiers Nord. Nous n'avons effectivement pas encore choisi le tracé parmi les trois solutions que vous nous proposiez pour deux raisons.

La première, et j'y reviendrai sur un autre rapport, est que nous ne savons pas quelle est la politique de développement urbain que la Ville de Marseille développe puisque

des permis de construire sont donnés un peu partout sans notre avis d'ailleurs, M. Ruzé est là pour en témoigner, et que ce développement futur de ces quartiers Nord, (je parle aussi pour le 14^{ème}) pose des difficultés puisque cette urbanisation n'accueille jamais de transports collectifs.

Enfin, Monsieur Muselier, vous avez annoncé que 95% des habitats de Marseille sont ou seront à moins de 250 mètres d'un arrêt de bus ou de métro en transports collectifs. Les habitants de nos arrondissements ont fait la démonstration, et c'est dans le document que je vous ai remis, que les 5% qui ne sont pas à 250 mètres d'un arrêt doivent être tous concentrés dans les quartiers Nord.

Enfin, Monsieur le Président, je ne le rappelle pas la faiblesse des parkings relais aux abords de la Ville de Marseille, mais heureusement que nous avons la ville de Septèmes-les-Vallons. J'ajoute Monsieur le Président au sujet d'une discussion que vous avez eue tout à l'heure concernant la tarification que doivent payer les usagers des transports collectifs, sachez que le prix du ticket de bus est un des plus chers de France à Marseille et son agglomération et que nous sommes passés avec un ticket de bus à une durée de une heure de validité au lieu d'une heure trente il y a peu.

Alors, comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, y compris à la télévision, j'ai passé des vacances – courtes – en Bretagne. Je me suis rendu dans la ville de Nantes et j'ai utilisé le tramway et le bus. J'avoue ma surprise car j'ai payé un ticket tramway bus de Nantes 4.20 € utilisable 24 heures pour 4 personnes ensemble.

Je crois que ce ticket usagé, je vais en faire don à M. Muselier.

Monsieur TIXIER.- Et l'abonnement à Marseille est le moins cher de France, pourquoi ne le dites-vous pas également ?

Monsieur MUSELIER.- Je remercie M. Dutoit pour le ticket qu'il va m'offrir mais j'aurais préféré qu'il me réponde pour savoir comment faire pour aller dans les quartiers Nord, ce qu'il se refuse désespérément à faire depuis 2 ans.

(Projection d'un diaporama illustrant le réseau de transports collectifs)

L'objectif est de faire en sorte qu'il y ait moins de 20% de voitures en centre-ville et les Marseillais, pour 95% d'entre eux, doivent être à moins de 250 mètres d'un arrêt de transports public et à moins de 30 minutes du centre-ville avec un seul changement et un seul ticket.

Les travaux du métro sont en cours et ces vues indiquent le métro tel qu'il est aujourd'hui avec les quatre stations qui vont prolonger la ligne de la Timone à la Fourragère. On hérite d'un système où il y a un tube commun entre Jules Guesdes et Saint Charles mais qui permet d'avoir un pôle de substitution.

On ajoute à cela les deux lignes de tramway existantes ou en cours. Vous avez d'un côté les Caillols et Noailles et de l'autre côté, Blancarde Arenc qui vous permet de desservir une grande partie du centre-ville et des quartiers dits Est. Cela permet d'avoir des pôles de centralité ou de substitution. Il est donc normal d'avoir des points de rencontre ou d'échange sur certains endroits. Des extensions sont prévues. Vers le Sud sur le passage Blancarde / Dromel avec un choix à faire. Vous avez le centre-ville entre Noailles et 4 Septembre. L'ensemble de l'opération est réglé sur le plan administratif, reste le volet financier.

Ensuite, vous avez Dromel / Arenc jusqu'à Capitaine Gèze où vous avez un pôle d'échange qui est important avec trois options pour monter, mais j'attends les réponses des élus locaux des quartiers Nord. Si vous parlez de l'évolution de ces quartiers en terme de population, il ne devrait pas y avoir fondamentalement de modification essentielle. En revanche, personne n'est capable de me donner une réponse sur ce dossier, je me permets de vous le rappeler pour la énième fois depuis 3 ans.

Vous me parlez de parkings de stationnement pour les résidents sur les pôles périphériques, je vous montre les chiffres : 2500 existants, 1800 en cours et 3000 en projets. Ils seront positionnés sur les différents pôles de substitution de façon à ce que nos concitoyens qui viennent de l'extérieur puissent trouver à l'entrée de Marseille des parcs relais sur les différents périphériques.

Je regrette de ne pas avoir sur la carte qui suit le réseau structurant de transports en commun et des ouvrages de parking où l'on ajoute les 3 lignes de train qui desservent le côté Est, la Côte Bleue et Aubagne qui permet de positionner l'ensemble des déplacements urbains, ce que soit sur les TER, le tramway, le métro ou les 10 lignes structurantes de bus qui nous permettent de réaliser notre objectif. Je crois que c'est une réponse qui sera peut-être compréhensible pour nos amis de l'opposition.

Enfin, puisque nous allons inaugurer les vélos, je rappelle qu'il y a 100 kilomètres de pistes cyclables programmés. Je vous montre le schéma des aménagements en rouge et en pointillé les 100 kilomètres projetés qui viendront se greffer sur l'ensemble du maillage sachant qu'il y aura 1000 vélos et 130 stations qui seront opérationnels d'ici la fin de l'année. Les stations de vélos se trouvent à moins de 300 mètres les unes des autres.

Je suis très surpris que l'on n'en parle plus du tout. On m'a tellement gêné pour y arriver, mais comme cela doit marcher ailleurs dans des villes qui sont de sensibilité différente à la nôtre, vraisemblablement notre opposition ici n'ose plus en parler.

Madame BRUNET.- Monsieur le Président, chers collègues. Je voulais juste renforcer ce qui vient d'être dit puisque c'est en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains. On a beaucoup parlé de Marseille mais on est ici à la Communauté Urbaine. Ce PDU a été voté l'année dernière pour 10 ans. Je rappelle que ce sont deux tiers des investissements qui sont prévus pour les transports collectifs. Les plus gros investissements se feront sur Marseille puisque c'est 80% des emplois et de la population et plus de 50% des déplacements. Cela nous concerne donc aussi dans nos communes.

Ce Plan de Déplacements Urbains se met en œuvre, c'est quelque chose de concret. Sur l'intermodalité, chaque fois qu'on l'a pu, secteur Est, Ouest, on a mis en place des lignes de bus intermodales avec le train puisqu'on se relie au train TER. Ne serait-ce que ce matin, j'ai pris la Marcoulaine à Cassis, je suis allée à la gare de Cassis pour aller à Saint Charles par les transports en commun et je peux vous dire qu'il y avait du monde dans le bus et dans le train. Il y a trois ans, on n'avait pas cela. J'aime bien aussi parler du côté concret et pas seulement des grandes orientations.

Il y a également des points sur la billettique puisque est à l'étude tout ce qui est intermodalité et interopérabilité en matière de billettique. Avec une seule carte, il faut pouvoir prendre toute une série de transports. La création du premier syndicat mixte avec le Conseil Général et la Région et nous-même pour gérer la gare routière Saint Charles. Ce sera un élément important du dispositif. J'ai l'honneur d'en avoir pris la présidence il y a deux semaines.

Je voulais terminer sur un point que l'on n'a pas souligné : la Communauté Urbaine participe activement à la réhabilitation de gares ferroviaires et de haltes ferroviaires à Saint Antoine, à Septèmes-les-Vallons. Cela va permettre d'avoir 4 trains en heure de pointe entre Saint Antoine et Marseille. On n'était pas obligé en tant que Communauté Urbaine de le faire, mais on le fait. Cela illustre le choix de notre Président Jean-Claude Gaudin et du Vice-président Renaud Muselier, d'être volontaristes et d'aller au devant des autres institutions pour travailler ensemble et c'est ce que demandent nos concitoyens.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Brunet.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

TRA 007-08/10/07 CC - Parc de stationnement Cassini à Marseille (4ème arrdt) - Demande de procédure de changement d'affectation et de transfert de gestion.

DIFRA 07/243/CC

Madame LEDRET.- Monsieur le Président, chers collègues, avec cette délibération, vous demandez à la Ville de Marseille de nous transférer au sein du Palais Longchamp, un terrain hors espace boisé pour la construction d'un parking. Vous savez toute l'émotion, que ce projet suscite auprès de la population du quartier, attachée au respect de l'existence d'un poumon vert au centre de Marseille.

Je prends acte, dans un premier temps que le parking serait situé hors espace boisé classé. Néanmoins, je vous rappelle que le Palais Longchamp est classé aux titres des monuments historiques sur l'ensemble de ces parcelles. Toute intervention nécessite, par conséquent, une autorisation du Ministère de la Culture par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Or à ce jour, aucune justification d'une interpellation du Ministère et aucune réponse de celui-ci n'est présente dans le dossier, comme mes collègues du Conseil Municipal de Marseille vous l'ont demandée à plusieurs reprises.

Autre remarque, le projet tel qu'il est présenté ne peut être accepté en l'état. Le mur d'enceinte ne pourra être surélevé et les arbres remarquables doivent être conservés.

En ce qui concerne les tarifs des résidents, Messieurs Bruno Gilles et Renaud Muselier se sont engagés à ce que les tarifs soient inférieurs à 100 euros par mois. Compte tenu des prix pratiqués sur le reste de la ville, on ne peut être qu'inquiets pour ce parking.

Monsieur le Président, soucieux du cadre de vie, des Marseillaises et des Marseillais, nous resterons vigilants sur ce dossier avec l'ensemble des habitants de ce secteur et nous nous abstiendrons aujourd'hui sur ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- On pourra construire 7500 logements à Marseille mais vous verrez les associations de défense des riverains qui, quel que soit le projet, se dressent contre parce que leur intérêt personnel prime sur l'intérêt général. Vous ne nous facilitez pas la tâche en défendant des choses qui sont assez indéfendables.

Monsieur TALAZAC.- Je dirai quelques mots pour rassurer notre collègue. Nous tenons compte, comme pour chaque parking, de toutes les obligations légales. Je vous rappellerais d'ailleurs que le Palais Longchamp, c'est nous qui l'avons fait classer alors que pendant des années le Palais et le Parc Longchamp n'étaient pas des monuments historiques. C'est Jean-Claude Gaudin en tant que Maire de Marseille qui est à l'initiative du classement du Palais Longchamp.

(Applaudissements, bravos)

Sur ce parking, les services administratifs sont en relation avec les services du Ministère de la Culture. Nous attendrons les autorisations. Tout se fait normalement dans le respect des règles et des lois. Qu'il s'agisse du plan légal et du plan financier, nous sommes parfaitement en phase sur ces parkings.

Sur le plan du tarif, soyons très clairs. Il y a des parkings purement privés comme celui qui a été inauguré il y a quelques temps à Mazonod ou les personnes gérant ce parking sont totalement libres. Elles l'ont fait à leurs frais, elles l'exploitent comme elles l'entendent. La Ville de Marseille et la Communauté Urbaine n'ont rien à y voir.

En revanche, en ce qui concerne l'argent public, c'est-à-dire là où la Communauté Urbaine intervient et sur les parkings de gestion par la Sogima ou de gestion pour les résidents dans les secteurs où nous sommes engagés, je maintiens que ces parkings auront un tarif inférieur à 100 euros par mois. C'est notre politique, c'est la politique du Maire de vouloir faire une politique pour les résidents qui soit accessible à tous. Cet effort est fait par la Communauté Urbaine. Qu'il s'agisse du parking Chave, de celui de la rue Briffaut, de la rue Abbé de l'Épée, de Cassini, de Vallier, qui est en cours avec quelques

difficultés avec le service des sports car des stades sont avoisinants. Ils seront fait à un tarif permettant à l'ensemble des Marseillais d'avoir quelque chose d'accessible.

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, l'heure avançant, le laconisme s'impose. Mon Groupe s'abstiendra sur ce rapport compte tenu qu'il estime que la concertation n'a pas été suffisante avec la population.

Monsieur LE PRESIDENT.- Quand il y a un Maire qui s'appelle Bruno Gilles dans le secteur, dire que la concertation n'a pas eu lieu, est une faute politique car s'il y a bien quelqu'un qui est, en permanence à l'écoute et se déplace à tout moment, c'est bien ce Maire de secteur. Ne dites pas qu'il n'y pas eu la concertation ! Il y a la volonté des gens qui habitent là de ne pas vouloir que les choses changent. Que l'on fasse des logements dits de standing, on en fait d'ailleurs de moins en moins, que l'on fasse des logements sociaux, de toute manière, les riverains n'en veulent pas.

Et mon cher Maître, vous devriez conseiller quelques uns des avocats qui au Barreau de Marseille se spécialisent dans ce genre de demande d'associations ou d'individuels pour ensuite aller dire au promoteur : « *Vous enlevez votre recours à condition que pour le petit au 4^{ème} étage, l'appartement soit un peu moins cher ou que l'on vous donne deux places de parking* ». Vous savez bien qu'il y a des avocats qui font cela à Marseille.

Monsieur MUSELIER.- Juste un mot sur le Palais Longchamp. C'est vrai que l'arrivée du tramway dans ce quartier a prouvé à quel point le quartier pouvait revivre. Si l'on parle simplement du boulevard Longchamp, quand on peut enfin regarder le Palais Longchamp qui a été rénové, réhabilité, reformaté et éclairé, on se rend compte que l'ensemble de ce périmètre a beaucoup évolué et beaucoup changé. En ce qui concerne la concertation, le Maire a rendu hommage à Bruno Gilles. C'est vrai qu'apporter 500 places de parking dans un territoire où vous avez aujourd'hui le métro et le tramway, je ne crois pas fondamentalement que cela pose un problème à la population et on l'a vu dernièrement lors des dernières élections puisque j'étais candidat là-bas avec mon ami Bruno et que nous n'avons pas eu des résultats négatifs, au contraire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

Abstention du Groupe Socialiste, Vert, Radical, Citoyen et Apparenté

Abstention du Groupe Communistes et Partenaires,
à l'exception de Mme Desmats, et de MM. Rosso et Meroni votant pour

PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT.

POR 001-08/10/07 CC - Ports de plaisance de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Acquisition d'une solution informatique de gestion des Ports de Plaisance - Revalorisation d'une Autorisation de Programme

DIPOR 07/359/CC

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

POR 002-08/10/07 CC - Ports de plaisance de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Acquisition de véhicules - Revalorisation d'Autorisation de Programme

DIPOR 07/363/CC

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

POR 003-08/10/07 CC - Port de la pointe Rouge à Marseille (8ème arrdt) - Modification et mise en sécurité de la cale de la mise à l'eau - Décision administrative relative au Code des Ports.

DIFRA 07/259/CC

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

Monsieur LAFITE.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais intervenir pour notre Commission Ports et Aéroport uniquement sur le fait suivant. Nous avons, avec le Président Piccirillo, Pierre Mazzella, Stéphane Marcie et les membres de la Commission, essayé et réussi à faire des groupes de travail. Ces groupes de travail sont bien entendu ouverts à tous les conseillers communautaires. Le Président Bernardi a cru bon de ne nommer aucun représentant socialiste à ces groupes de travail alors que certains conseillers communautaires socialistes voulaient en faire partie.

A mon sens, Monsieur Bernardi, je ne crois pas que le fait de faire des grues sur nos ports (Commission technique), je ne crois pas que le fait d'organiser des manifestations sur nos quais (Commission loisirs), je ne crois pas que le fait d'organiser nos ports comme nous le faisons depuis 6 ans (Commission du règlement intérieur), je ne crois pas que tous ces groupes de travail soient quelque chose de politique. C'est la raison pour laquelle Monsieur Bernardi, je vous donne ma façon de penser. Je vous dis très franchement que la théorie, la pratique de la chaise vide n'est pas une bonne pratique et que dans 6 mois, lorsque nous voterons, vous aurez bon nombre de sièges vides et j'en suis absolument ravi.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Je dirais simplement que le jour où l'on me présentera le règlement de cette Commission, où l'on m'expliquera comment sont attribuées les places de bateau à Marseille, alors je désignerai des représentants car je veux être responsable de quelque chose en sachant de quoi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a des critiques, pas la vôtre expressément à l'instant même, mais j'entends de temps à autre quelques manifestations devant les fenêtres de l'Hôtel de Ville. Nous aurons mis, en 7 ans, beaucoup d'ordre là où il n'y en avait pas. Faut-il rappeler que les bateliers du Vieux Port exerçaient depuis des décennies sans droit ni titre, que nous avons établi une délégation de service public, que nous venons d'acheter trois superbes bateaux qui s'ajoutent à ceux qui existaient déjà pour faire le transport entre le Vieux Port, le Château d'If, le Frioul etc.

Tout cela, Maître Bernardi, c'est beaucoup de patience. C'est d'abord beaucoup de contrôle juridique. Est-ce que nous sommes, nous, vraiment dans la légalité ? Première observation de nos services et je suis sensible au fait que l'on remercie les services et le Président Piccirillo. Telle ou telle société de pêcheurs se plaignent qu'on ne leur attribue pas de délégation de service public. Mais sont-elles d'abord capables de répondre au cahier des charges d'une délégation de service public ? Pourquoi voulez-vous que nous ayons une volonté de refuser ? Nous refusons lorsque nous pensons que cela n'entre pas dans le cadre de la légalité. Quand c'était les sociétés nautiques qui étaient chargés des places de bateaux dans le Vieux Port ou ailleurs, rappelez-vous le prix qu'il fallait payer et ce qu'il fallait donner

etc. Nous y mettons de l'ordre. Je sais que vous l'approuvez mais je le répète. Chaque fois que nous sommes dans une initiative de cette nature, pour faire respecter les règles et les lois, je crois que nous allons dans le bon sens. Cela n'aura pas été facile.

Quand on indique que le ferry boat sera gratuit. Ah ! Avant, il y avait des gens qui récupéraient quelques pourboires en rendant la monnaie, en achetant les tickets. Il n'y a plus de pourboire puisque tout est gratuit. Ce n'est pas le Président qui l'a décidé, c'est l'amiral du ferry boat, moi !

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE.

HAP 001-08/10/07 CC - Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole - Bilan de la première année (2006)

DUFHHPI 07/377/CC

Madame SERVANT.- Pour ce rapport, Monsieur le Président, même si l'heure tourne, je vous demanderai de prendre le temps de faire le bilan de la première année du Plan Local de l'Habitat concernant Marseille Provence Métropole.

Quand vous m'avez confié la responsabilité de l'élaboration du PLH en 2004, Monsieur le Président, vous m'avez demandé de conduire cette mission dans un esprit de concertation avec les communes membres de la Communauté Urbaine et les autres acteurs du logement. Je vous rappelle la teneur de votre courrier « *L'élaboration du PLH s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'Etat, représenté par le Préfet, en étroite concertation avec les communes concernées et l'ensemble des intervenants publics et privés* ».

Aujourd'hui, nous recueillons les fruits de cette concertation et du climat de confiance qui s'est instauré.

Dans un contexte de croissance de sa population et la poursuite des cohabitations, la Communauté Urbaine, après l'adoption du Programme Local de l'Habitat le 25 juin 2005, et la prise de délégation des compétences des aides à la pierre début 2006, on peut aujourd'hui en faire son premier bilan.

Accompagner la croissance de MPM dans un souci de gestion économe de l'espace était le 1^{er} objectif. En 2006, il a été conduit 3 révisions globales du PLU et 9 modifications partielles. Le PLU de la Ciotat a été lui, adopté le 22 mai 2006.

Diversifier dans les 3 bassins de vie l'offre de logements avec un objectif communautaire de 20% de logements sociaux dans toute la programmation et la durée du PLH et requalifier le parc restant et privé étaient le 2^{ème} objectif.

Pour l'ensemble de MPM, produire 6000 logements nouveaux dont 1200 logements sociaux par an par bassin de vie :

- Bassins Ouest et Est : 500 logements/an dont 100 sociaux
- Bassin Centre 5000 logements/an dont 1000 sociaux

Ces objectifs de production ont été globalement atteints et nous avons respecté nos engagements.

En effet, en 2006 ce sont près de 7000 logements qui ont été autorisés, qui ont donc fait l'objet d'un permis de construire, sachant qu'un décalage d'environ 3 ans intervient entre les autorisations de construire et les livraisons effectives. Même si, les résultats sont toutefois inégaux selon les bassins de vie, il faut souligner que quel que soit le secteur, une dynamique favorable à l'augmentation de la production est à l'œuvre.

En matière de logement social, un effort significatif a été réalisé alors que seules 9 communes sur 18 étaient soumises à l'obligation de la loi SRU, tous les Maires et je les en remercie, ont en 2005, à l'occasion de la préparation du PLH, pris l'engagement de réaliser

une proportion de 20% de logements sociaux dans la durée et sur l'ensemble de la production. Ils ont, Monsieur le Président, préfiguré en cela la loi sur le droit opposable au logement (Loi DALO) qui, depuis le 5 mars 07, impose cette obligation à toutes les communes de la Communauté Urbaine.

Globalement, en 2006 le financement de 1617 logements sociaux (hors ANAH et PSLA) a pu être engagé sur le territoire de la Communauté Urbaine – 771 PLUS PLAI, 701 PLS – 145 émanant de foncière. Ce financement, Monsieur le Président, mes chers collègues, a été doublé par rapport à 2005.

Concernant la livraison des logements sociaux : l'année 2006 se caractérise par 776 mises en location qui correspondent aux financements obtenus entre 2003 et 2005 en forte baisse sur notre région. Pour le reste, les délais liés à la difficulté du montage des opérations et des chantiers, appels d'offres infructueux, des recours, expliquent le décalage entre les logements sociaux financés et ceux qui sont effectivement livrés.

J'ajouterai que sur les années qui viennent, les logements sociaux seront livrés beaucoup plus rapidement puisque de nombreux bailleurs font leurs logements en VEFA et je reviendrai sur ces problèmes plus tard.

L'engagement prioritaire de réalisation des logements locatifs sociaux pris par MPM à l'occasion de la prise de la délégation de compétences des aides à la pierre a bien été tenu. Comme l'a mis en exergue, et ce n'est pas souvent que l'on me fait des compliments, M. Christian Frémont, alors Préfet de Région.

En ce qui concerne la réhabilitation du parc privé, plus de 1 400 logements ont fait l'objet d'une décision de financement de l'ANAH, près de 800 pour des propriétaires bailleurs et plus de 700 pour des propriétaires occupants. Un effort sans précédent a été fait pour les copropriétés en plan de sauvegarde qui ont bénéficié de près de 9 M€ pour réhabiliter leurs parties communes.

100 logements vacants ont été remis sur le marché et 220 logements sont réhabilités avec un loyer maîtrisé. En revanche, le montant moyen de travaux réalisé est faible et nous devons progresser encore pour éviter le saupoudrage, augmenter le nombre de loyers à prix maîtrisé et engager des réhabilitations durables sur les immeubles les plus dégradés dans notre Communauté Urbaine.

Par ailleurs, 3 nouvelles conventions ont été signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Mon collègue Bernard Susini l'évoque assez souvent. La seule chose que je soulignerais, c'est qu'en préparation ont lieu celles de La Ciotat et Marignane, ainsi que sur Marseille, la Savine, Saint Mauront, Saint Barthélémy, la ZUS Centre nord et les Hauts de Mazargues.

Enfin, à Marseille et à La Ciotat, se développent des programmes d'accession à la propriété à des coûts maîtrisés permettant à des primo-accédants de bénéficier de tarifs privilégiés.

On arrive à l'objectif n°3 : assurer l'accès au logement et la mise en œuvre du parcours résidentiel. Au-delà des objectifs quantitatifs, le PLH préconise la réalisation de logements adaptés à certaines catégories de population. C'est ainsi qu'à Marseille, 543 financements concernant les jeunes ont été agréés. 260 pour les étudiants, ce qui représente 518 chambres. 25 pour les jeunes travailleurs, menés par l'association d'aide aux jeunes travailleurs, 26 résidences sociales pour les personnes en difficulté avec l'extension du foyer Jeanne Pannier ; 42 financements ont été affectés à la réalisation des 84 lits pour personnes âgées.

La Ville de Marseille a également mis à disposition un terrain au Canet pour la réalisation de 50 logements d'urgence.

En conclusion, 2006 s'avère une année très favorable pour les réponses apportées aux demandes des ménages avec une forte hausse de la production de

logements, les objectifs globaux annuels du PLH sont dépassés ; avec une forte augmentation du nombre de logements sociaux financés qui ont doublé par rapport à 2005 ; avec une croissance du nombre de logements réhabilités grâce aux aides de l'ANAH.

L'effet mobilisateur du PLH en terme de dynamisation et de diversification de la production apparaît incontestable.

Alors, Monsieur le Président, si j'ai un message à faire passer ce matin à nos élus communautaires, c'est de continuer à s'investir dans la mise en œuvre du PLH comme nous le faisons tous ensemble depuis 2006 avec les services que je voudrais ici féliciter pour tout le travail qu'ils ont mené ces dernières années.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne vois pas ce que vous allez dire après tout cela Monsieur Dutoit. Je cherche, mais je ne trouve pas.

Monsieur DUTOIT.- Je voudrais commencer par dire à M. Assante que je ne suis pas un communiste libéral mais un communiste libre. Je permets de faire quelques remarques puisque nous n'avons pas toujours l'occasion de le faire publiquement quand vous m'agressez de ce point de vue.

Monsieur le Président, si j'entends Mme Servant, tout va bien dans le meilleur des mondes.

Le rapport que vous nous proposez de voter consiste à prendre acte du bilan de la première année de mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat. Si on se tient à la définition communément admise, cela consiste à *"prendre bonne note", "faire constater un fait"*.

A priori ça ne devrait pas soulever un problème. Sauf qu'en prenant acte de ce bilan, on nous propose de considérer qu'il a *"globalement respecté les objectifs du PLH"*.

Mais là où l'appréciation devient proprement stupéfiante c'est quand on lit dans ce rapport – je cite : *"Quant à l'implication propre à Marseille Provence Métropole dans le PLH, l'engagement prioritaire de réalisation de logements locatifs sociaux a été tenu"*.

En lisant cela je me suis demandé si nous n'avions pas eu tort de ne pas voter le PLH lors de son adoption.

Je me suis même demandé, si nous n'avions pas manqué un épisode, pendant lequel avait été modifié sensiblement le PLH.

Mais non ! Nous parlons bien du même objet : le PLH adopté définitivement le 26 juin 2006 dont le seul objectif en matière de logements sociaux est d'afficher une mise en conformité avec la loi SRU, avec un objectif de 1.500 ou 1.600 logements sociaux par an, alors que la demande vitale avoisine les 30.000 !

D'ailleurs cette priorité aux logements sociaux actée dans les mots, est contredite dans les chiffres du rapport lui-même.

En effet que nous révèle ce rapport ? Si on additionne l'offre de logements sur les trois bassins du PLH (Ouest – Centre – Est), il y a eu en 2006, 3.280 logements privés neufs vendus à plus de 3.000 euros le m² contre 1.617 logements sociaux dont le financement a été validé. Ce qui n'a rien à voir avec le « Réalisé et Livré ».

Mme Servant a annoncé un chiffre que je n'ai pas bien compris ou entendu de 776 logements livrés donc nous sommes bien en deçà.

D'un côté on a livré au minimum 3.280 logements puisqu'ils ont été vendus. De l'autre on s'est contenté de valider le financement de 1.617 logements sociaux.

Ce qui est peut-être louable par rapport à 2005. Mais ce qui ne nous dit absolument pas combien de familles ont pu en 2006 emménager enfin dans un de ces logements sociaux.

Et sur cette question, Monsieur le Président, le document annexé actualisé à octobre 2007 et remis en Commission est encore plus préoccupant. Il fait état de 64 programmes livrés en 2006 et de 92 depuis le 1^{er} janvier 2007.

Alors peut-être est-il mal rédigé ou incomplet... Mais dans ce cas, je vous propose Monsieur le Président, de faire œuvre de transparence.

Faites établir pour le Conseil de Communauté du 19 novembre prochain la liste, les lieux et les dates des logements sociaux qui ont fait l'objet d'un certificat de livraison, depuis le 1^{er} janvier 2006, date à laquelle est entré en fonction le PLH.

Sinon, nos concitoyens et singulièrement les Marseillais pour qui c'est une préoccupation majeure, pourront légitimement en tirer la conclusion que les objectifs que vous entendez "*globalement respectés*", pour reprendre la formule du rapport, c'est de continuer à construire à plus de 3.000 € le m² et de ne produire que le minimum de logements sociaux ; excluant ainsi une majeure partie d'entre eux d'un parcours résidentiel accessible, ne vous en déplaît Madame Servant avec tout le respect que je vous dois.

Nous voterons contre ce rapport.

Madame MENCACCI-GRAND.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, je sais que la période est propice aux contrevérités, aux polémiques, mais j'ai bien entendu : on a regretté de ne pas avoir voté ce PLH parce qu'évidemment, maintenant le bilan est bon ! Je suis quand même contente d'entendre l'opposition s'exprimer aujourd'hui car elle ne l'a pas fait en Commission.

En Commission, Monsieur le Président, pas un mot, pas le moindre commentaire. Et pour cause, au risque de faire quelques redondances avec Mme Servant, il faut rappeler certains chiffres :

- 7000 logements autorisés à la construction. On est sur des réalisations.
- 3280 logements neufs privés créés. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'observatoire immobilier de Provence.
- des réhabilitations grâce aux fonds de l'ANAH de plus en plus nombreuses et de plus en plus régulières,
- le doublement du nombre de logements sociaux financés. Ce ne sont pas de vaines paroles, mais des chiffres actés. 1692 logements sociaux sont financés et ce, uniquement sur Marseille. On est au-dessus de ce que l'on avait annoncé.

Donc, Monsieur le Président, le bilan est bon. Il est bon, il est tenu, il est même meilleur que nous l'espérons sur certains points.

En tout cas, que les résultats vous conviennent ou pas, vous me donnerez acte que nous ne sommes pas aidés sur ce plan et notamment par la collectivité dont le Président se veut aujourd'hui tant à l'écoute des besoins des Marseillais.

Les garanties d'emprunt sur les dossiers marseillais ne sont jamais accordées par le Président du Conseil Général ! Donnez-nous acte que vous ne nous aidez pas ! Nous tenons les objectifs et vous ne nous aidez pas !

Le bilan est tenu, les chiffres sont bons Monsieur le Président, et comme je vous le disais, l'opposition n'avait rien à dire en Commission. Alors je pensais qu'il faisait référence à un mot et je reprendrai pour terminer les termes qu'un humoriste célèbre et néanmoins candidat à l'élection présidentielle avait tenu (je pensais que c'était leur attitude mais manifestement je me suis trompée) : « *De tous les gens qui n'ont rien à dire, les plus intéressants sont ceux qui se taisent* ».

(Applaudissements, bravos)

Madame SERVANT.- Je dirais très amicalement, mais très sérieusement que vous avez décidément choisi Beaumarchais comme votre auteur préféré. « *Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose !* ». Vous passez votre temps à calomnier.

Aujourd'hui, vous êtes obligés d'admettre que sur cette année 2006, nous avons doublé les financements. Les appartements ne se font pas au moment où nous les finançons. J'ai continué en vous disant que 776 logements sociaux avaient été livrés en 2006 et je peux vous dire qu'il en a été livré dans le 4^{ème} arrondissement : 107, dans le 5^{ème} : 53, dans le 8^{ème} : 70 sont sur le point d'être livrés dont 50 PLUS à la Verrerie, dans le 9^{ème} : 84, dans le 3^{ème} : plus de 200. Et chez vous, Monsieur le Maire du 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, lorsque nous avons travaillé sur le PLH, vous avez demandé que l'on continue à faire des logements sociaux parce que la demande était très forte chez vous. Et, en plus des logements sociaux, nous avons construits des logements à prix maîtrisé pour vous permettre de tirer le secteur par le haut et non pas uniquement des logements sociaux parce qu'il y en avait vraiment suffisamment dans votre secteur.

Monsieur RUZE.- Et combien dans le 15^{ème} et 16^{ème} ?

Madame SERVANT.- Ce n'est pas nous qui les avons faits, en revanche, nous les réhabilitons et nous en réhabilitons beaucoup plus chez vous que dans les quartiers Sud.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, qu'est-ce que l'on en déduit ? On en déduit comme l'a très bien dit M. Dutoit qu'ils auraient mieux fait de voter ce PLH parce qu'aujourd'hui, ils nous accompagneraient dans la réussite de ce PLH.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais M. Dutoit va rester sur la citation d'Edouard Herriot. Edouard Herriot disait : « *Un bon discours m'a quelquefois fait changer d'avis, jamais de vote !* ».

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à la majorité)

Vote contre du Groupe Communistes et Partenaires
à l'exception de Mme Perrenot-Marque et de M. Magro s'abstenant
et de MM. Molino, Sabdes, Rosso, Meroni et de Mme Desmats votant pour

HAP 002-08/10/07 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une convention avec la Foncière Logement

DUFHHPI 07/337/CC

Madame SERVANT.- Monsieur le Président, comme nous avons bien travaillé, on nous demande de faire 210 logements de plus avec une enveloppe en conséquence. Donc si nous n'avions pas réalisé l'engagement qui était le vôtre Monsieur le Président, on ne nous demanderait pas aujourd'hui de faire 100 logements PLUS et 100 logements PLAI de plus. Cela veut donc dire que nous faisons bien notre travail.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

HAP 003-08/10/07 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°2 à la convention Etat - MPM - Augmentation de l'Autorisation de Programme

DUFHHPI 07/336/CC

Madame SERVANT.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

HAP 004-08/10/07 CC - Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville de Marseille - Septèmes - Approbation d'un avenant n°1 au protocole d'application de la convention constitutive du GIP-GPV

DUFHHPI 07/319/CC

Madame SERVANT.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

HAP 005-08/10/07 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ciotat - Approbation de l'avenant n°1

DUFHHPI 07/318/CC

Madame SERVANT.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

HAP 006-08/10/07 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons - Programmation associative 2007

DUFHHPI 07/308/CC

Madame SERVANT.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - URBANISME.

URB 001-08/10/07 CC - Opération d'intérêt national Euroméditerranée - ZAC de la Joliette - à Marseille -Avis de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le programme des équipements publics

DUFHURBA 07/258/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

URB 002-08/10/07 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gémenos - Retrait de la délibération URB 5/701/CC - Approbation de la 7ème modification.

DUFHURBA 07/305/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

**URB 003-08/10/07 CC - Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille -
Approbation de la procédure de modification n°14**

DUFH 07/334/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

**URB 004-08/10/07 CC - Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille -
Approbation de la procédure de modification n°12**

DUFH 07/379/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

**URB 005-08/10/07 CC - Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille -
Approbation de la procédure de la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la
ZAC Saint André à Marseille (16ème arrondissement)**

DUFHURBA 07/300/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur RUZE.- Il y avait certes nécessité de modifier le PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) suite aux nombreuses péripéties qu'elle a connues, dont nous avons été les témoins. Il eut été cependant souhaitable Monsieur le Président, justement que l'on y associe la Mairie de secteur, nous aurions pu faire valoir et prévaloir que premièrement la suppression du B55 qui fait la liaison entre les deux autoroutes A7 et A55, si elle ne pose pas de problème en soi, pose celui tout de même de la circulation dont on nous dit qu'elle se fera en surface. Le problème est qu'en surface, la voie principale est une voie à statut privé qui ne manquera pas, dans un avenir plus ou moins lointain, de poser quelques problèmes d'autant que cette circulation entre ces deux autoroutes est appelée à se développer vu les nombreuses constructions, Madame Servant, qui se font sur le haut de cette ZAC.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais là, ce n'est que pour les riches !

Monsieur RUZE.- Non, il y a 20 % de logements sociaux, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Vous pouvez applaudir, nous avons toujours été favorables à cela bien que nous en ayons déjà 47% sur nos quartiers. Nous sommes favorables à ce qu'il y en ait encore. Ceux du Rouet ou des quartiers Sud pourraient prendre exemple. Mais je ne vais pas ouvrir le débat sur cette question, ce n'est pas mon propos.

Ma deuxième remarque concerne la réservation qui a été faite pour la liaison entre Foresta et la Viste, c'est ce que l'on a appelé la Corniche de Séon. On a prescrit une

réserve mais Mme Servant a accordé, il y a 4 ou 5 ans un permis en plein milieu de cet espace. Monsieur Vallette, est-ce que la route va passer au milieu de la salle de séjour, ou est-ce qu'elle ne se fera jamais ? Cela peut faire rire, mais ça n'est pas drôle pour les habitants à qui on a accordé un permis de construire et cela a été une idée malencontreuse pour ne pas dire autre chose.

Je ne vais pas m'étendre sur les autres points, mais sur la procédure de modification, il est quand même à noter qu'aucune concertation préalable n'a eu lieu. Or, je rejoins M. Assante : la loi, c'est la loi et il faut l'appliquer partout, y compris dans la Communauté Urbaine. Or, la concertation préalable sur la modification du PAZ n'a pas eu lieu, il faut donc la faire.

Quand à l'esprit et à la lettre de la loi, elle dit bien qu'il y a enquête publique, mais quand on fait une enquête publique au mois de juillet, cela pose un problème. La concertation préalable n'a pas eu lieu. Or, la Mairie de secteur est toujours favorable à concerter, et vous aussi. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cette précipitation d'autant que cette délibération est signée par deux de vos adjoints, Monsieur le Maire que sont M. Vallette et M. Susini dont on connaît la compétence, le sérieux et le respect des procédures.

Il n'empêche que l'on n'arrive pas à comprendre cette précipitation sur quelque chose qui est quand même important. Cette ZAC Saint André a fait couler beaucoup d'encre. Cette ZAC, dois-je vous le rappeler, a été, en 1995, le thème principal du débat municipal sur ces quartiers. A la suite de cela, vous avez vous-même avec M. Hermier, fait une réunion publique à l'Alhambra où vous avez tous les deux fixé des objectifs et dit ce qu'était votre vision de cette ZAC-là.

Aujourd'hui, presque 13 ans après, force est de constater que rien n'a bougé. On connaît une partie des raisons et vous n'y êtes pour rien je vous l'accorde, mais il se trouve tout de même que M. Hermier n'est plus là, mais vous vous y êtes, Monsieur le Président et dieu merci. Force est de constater qu'aujourd'hui, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine ont révisé à la baisse leurs ambitions sur cette ZAC, d'autant que les zonages qui ont changé devraient permettre, et c'est ce qui nous inquiète, d'aménager des zones que nous ne voulons pas. Mais quand on voit qu'en permanence, il y a 150 ou 180 caravanes de gens du voyage qui stationnent, nous ne voudrions pas officialiser quelque chose sans avoir pu en discuter et faire des propositions.

La question de cette ZAC Saint André, puisque nous approchons les élections municipales, sera encore l'objet du débat électoral. Et quelle que soit la couleur politique qui l'emportera, cette ZAC fera parler encore d'elle si on maintient cette modification de PAZ. Nous voterons contre.

Monsieur VALLETTE. - Sur le plan purement administratif, le rapport stipule bien que les enquêtes publiques ont eu lieu. Sur le problème de fond, on connaît tous les ennuis que cette ZAC a connus avec les problèmes d'instabilité qui font qu'aujourd'hui, il fallait absolument revoir la question.

De plus, il y avait sur ce territoire cette fameuse B55 qui est la dernière des choses que devait faire l'Etat qui se retire petit à petit sur le plan des autoroutes. Or c'était quelque chose d'indispensable puisque c'était une jonction des deux autoroutes. A partir du moment où l'Etat ne fait plus de préemption, se retire et considère que l'on ne peut pas faire la B55 telle qu'elle est, il fallait rediscuter sur un certain nombre de points, comme vous venez de le souligner. Vous n'êtes pas d'accord sur un certain nombre de choses, j'en suis désolé, mais cela correspond à une certaine homogénéité et permet, par d'autres systèmes de voirie, de pouvoir faire fonctionner cette ZAC Saint André avec le reste du territoire.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à la majorité)

Vote contre de Mmes Boet, Le Dret, Ortiz, Palloix,
et de MM. Benassi, Bret, Dufour, Dutoit, Pellicani, Ruzé

**URB 006-08/10/07 CC - Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret- Modalités
de concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée**

DUFHURBA 07/293/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

**URB 007-08/10/07 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe.
Approbation de la révision**

DUFHURBA 07/297/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à la majorité)

Vote contre du Groupe Socialiste, Vert, Radical, Citoyen et Apparenté
à l'exception de MM. Bernard, Burrioni, Maury, Merlinghi votant pour

**URB 008-08/10/07 CC – Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule-
Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet**

DUFHURBA 07/295/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

**URB 009-08/10/07 CC – Zone d'Aménagement Concerté de Château Gombert
– Engagement de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone à
Marseille (13^{ème} arrondissement)**

DUFH 07/261/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

**URB 010-08/10/07 CC – Approbation du bilan de la concertation préalable à la
création de la Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à vocation
d'activités économiques d'Empallières à Saint-Victoret et du dossier de création de la
Zone d'Aménagement Concerté**

DUFHURBA 07/265/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

URB 011-08/10/07 CC – Secteur des Gonagues – Commune d'Allauch – Prise en considération d'une opération d'aménagement d'ensemble à vocation d'habitat – Engagement d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.).

DUFHURBA 07/376/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

M. Jacquier ne participe pas au vote

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

URB 012-08/10/07 CC - Exercice du Droit de Prémption et du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le territoire de Gignac la Nerthe.

DUFHOP 07/315/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

URB 013-08/10/07 CC - Réforme des autorisations droit des sols - Régime des clôtures.

DUFHURBA 07/263/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

URB 014-08/10/07 CC - Secteur de " La Tour " - Casino Municipal à la Ciotat - Accord sur le montant d'une participation spécifique pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

DUFHURBA 07/402/CC

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

(Le rapport est adopté à l'unanimité)

Nous nous réunirons le 19 novembre prochain ; la séance est levée.

(La séance est levée à 13 heures)